



Août 2008 - N° 68

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés en Loir-et-Cher

Tableau de bord n° 5 - Bilan 2006

La réalisation de ce tableau de bord s'inscrit dans le cadre du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Depuis 2002, l'Observatoire recueille les données nécessaires auprès des structures intercommunales ou des communes indépendantes en charge de la collecte ou du traitement des ordures ménagères, ainsi qu'auprès des centres de traitement situés dans le département.

Pour la première fois depuis 1998 **les volumes de déchets ménagers collectés se sont réduits : 192 100 tonnes en 2006**, soit 1,1 % de moins que l'année précédente. On se rapproche ainsi des objectifs globaux fixés par le Plan départemental. Cette **évolution** était déjà amorcée pour la collecte ordinaire. Le fait nouveau est qu'elle **concerne également en 2006 l'ensemble des collectes sélectives**.

Le Loir-et-Cher demeure toutefois un producteur important de déchets : **591 kg par habitant en 2006** (France : 577 kg en 2005). Le **poids de la collecte sélective** constitue une autre **spécificité** de notre département. En effet, plus de 99 % de la population a accès à une déchèterie, contre 91 % de l'ensemble des Français. L'effort des collectivités en faveur de ce mode de collecte a permis de couvrir le territoire de façon optimale. Ces infrastructures recueillent ainsi 240 kg de déchets par habitant contre seulement 150 kg en moyenne nationale.

L'année 2006 est également marquée par la **mise en service de nouvelles installations** (centre de transfert de Fontaine-les-Coteaux, centre de tri de Mur-de-Sologne) qui ont généré des **modifications dans les flux de certains types de déchets** ; les centres de tri extérieurs au département sont de ce fait beaucoup moins sollicités. En matière de flux interdépartementaux, il convient cependant

de souligner davantage le **volume sans cesse croissant des déchets en provenance des départements voisins**. Ils atteignent près de **100 000 tonnes en 2006 (+ 24 % en un an)** et représentent un tiers des quantités traitées en Loir-et-Cher (contre 20 % en 2003). **L'essentiel est de surcroît destiné à l'enfouissement**. Les **apports extérieurs** accueillis dans les différents centres de stockage sont désormais **3 à 4 fois supérieurs à ceux prévus par le Plan**.

A l'inverse **le département exporte** toujours une grande partie de **produits destinés à la valorisation**. 76 % des déchets orientés vers des filières de recyclage ont ainsi quitté le Loir-et-Cher. L'économie locale pourrait davantage tirer profit du gisement domestique par le développement d'unités de valorisation. En la matière, on peut toutefois souligner la hausse importante de production de chaleur issue de l'incinération dans le secteur II.

D'une manière générale, la **part des déchets produits en Loir-et-Cher connaissant une nouvelle vie reste éloignée des objectifs fixés par le Plan départemental**. L'enfouissement représente près de 37 % en 2006, cette proportion étant supérieure à celle de l'année précédente. Cette orientation reste le mode de traitement dominant dans deux des 4 secteurs (Val-de-Cher et Grande Sologne - Syndicat de Mer).

Moins de déchets collectés en 2006

SOMMAIRE

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés	2
L'organisation territoriale de la collecte des déchets	2
83 % des équipements prévus au Plan mis en place fin 2006	3
La collecte des déchets : 192 100 tonnes en 2006	4
Les déchèteries en 2006	7
Les centres de transfert	12
Les centres de tri	13
Les centres de compostage	15
Les centres d'incinération	18

Les centres de stockage des déchets ultimes de classe 2 (CSDU 2)	20
Les flux interdépartementaux	22
Écarts par rapport aux hypothèses et objectifs du Plan	24
Secteur I : Nord	26
Secteur II : Centre	27
Secteur III : Val de Cher	28
Secteur IV : Grande Sologne - Syndicat de Mer	29
Les principaux flux de déchets ménagers et assimilés en Loir-et-Cher en 2006	30
Les taux de valorisation	31

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Approuvé en juillet 1995
Révisé en juillet 2000
Approuvé en juin 2001

Consultable sur : www.loir-et-cher.pref.gouv.fr
Depuis le 1er janvier 2005, la compétence du Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés est transférée au Conseil Général avec l'entrée en vigueur de la loi de décentralisation du 13 août 2004.

L'ensemble des sigles utilisés dans le document sont répertoriés page 32

Le Plan départemental concerne les déchets suivants, produits par les ménages, les collectivités et les professionnels :

- Les ordures ménagères (collectées en porte à porte ou par apport volontaire)
- Les encombrants (déchets volumineux, pesants, produits par les ménages)
- Les déchets verts (déchets de tonte, d'élagage, de taille...)
- Les déchets spécifiques (gravats, tout venant)
- Les déchets dangereux (déchets ménagers spéciaux et déchets toxiques en quantité dispersée) et de manière succincte :
- Les déchets de l'assainissement (matières de vidange, boues de station d'épuration...)
- Les déchets industriels banals (déchets non dangereux).

Le périmètre d'application du plan départemental prend en compte les coopérations intercommunales en matière de collecte et/ou de traitement des ordures ménagères. Sur la base des limites administratives départementales, il intègre les communes limitrophes relevant de structures intercommunales dont le siège est en Loir-et-Cher et, à l'inverse, exclut celles adhérant à un syndicat extra départemental.

Le périmètre du plan est réparti en quatre secteurs correspondant à des filières homogènes de traitement des déchets ménagers.

L'échéance réglementaire du 1er juillet 2002 pour le stockage des déchets ultimes dans les installations d'élimination de déchets est passée. Le déchet ultime se définit comme le déchet qui n'est pas susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment pour en extraire la part valorisable ou en diminuer le caractère dangereux. Cette définition, qui comporte une certaine notion d'adaptabilité, conduit à prendre en compte le contexte et les conditions locales, l'état d'avancement de la mise en œuvre des filières contribuant à diminuer les quantités de déchets mis en décharge, telles que le tri sélectif ou la valorisation biologique. Ainsi le plan actuellement en vigueur dans le Loir-et-Cher précise que **les déchets résiduels après collecte séparative sont à considérer comme des déchets ultimes.**

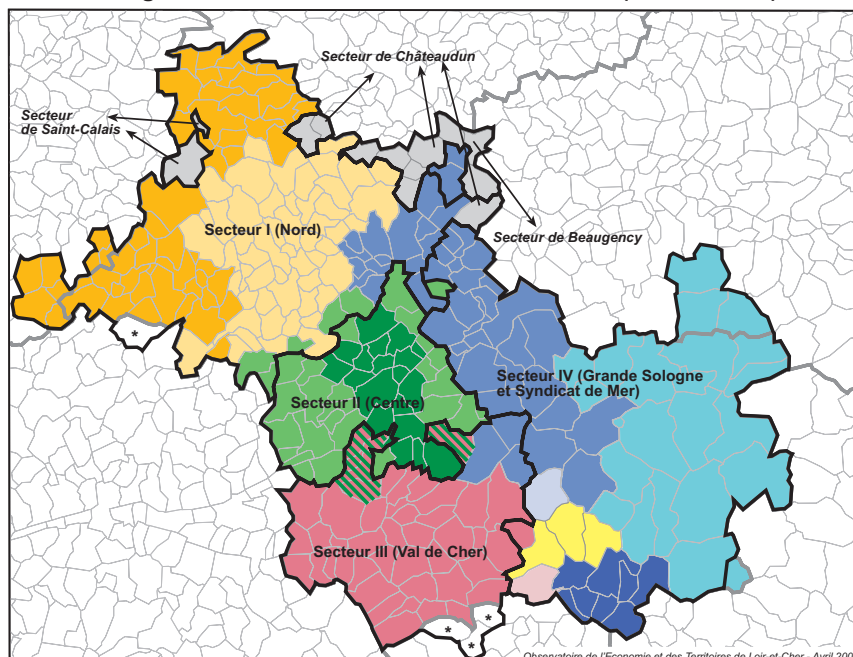
L'organisation territoriale de la collecte des déchets

> L'organisation territoriale de la collecte des déchets s'est stabilisée depuis 2005 à l'exception du sud de l'agglomération blésoise, suite à l'adhésion à Agglopolys des communes de Cour-Cheverny, les Montils, Monthou-sur-Bièvre et Sambin au 1er janvier 2006 et à celles de Candé-sur-Beuvron et Valaire au 1er janvier 2007.

> Les déchets des ménages des communes concernées ont jusqu'alors été orientés vers les filières de traitement organisées par le SMIEEOM Val de Cher suite à la mise en place d'une convention entre les deux EPCI. Depuis le 1er juillet 2008, le traitement des déchets des 6 communes est géré par Val Eco.

> Les mouvements intercommunaux liés au transfert de compétence "collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés" sont de moindre ampleur depuis début 2005. Trois communautés de communes ont récemment pris la compétence (le Haut Vendômois en juin 2005, Coeur de Sologne en janvier 2006 et le Controis en janvier 2007). S'y ajoute la Communauté du canton de la Ferté Saint-Aubin qui se substitue, depuis janvier 2007, aux trois communes du Loiret au sein du SMICTOM du groupement de Lamotte - Salbris.

Secteurs du Plan Départemental d'élimination des déchets et organisation intercommunale de la collecte (au 1/01/2007)



Périmètre des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) selon les secteurs du Plan

Secteur I	Secteur II	Secteur III	Secteur IV
<ul style="list-style-type: none"> SICTOM de Montoire VALDEM 	<ul style="list-style-type: none"> VAL ECO Agglopolys 	<ul style="list-style-type: none"> Agglopolys (convention avec le SMIEEOM Val de Cher) SMIEEOM Val de Cher 	<ul style="list-style-type: none"> SMIEOM de Mer SMICTOM de Lamotte / Salbris SIVOM de Mennetou Commune de Veilleins adhérant à la Sologne des Etangs Commune de Gièvres adhérant à Cher Sologne mais relevant encore du secteur IV en 2007 Commune indépendante

Cas particuliers

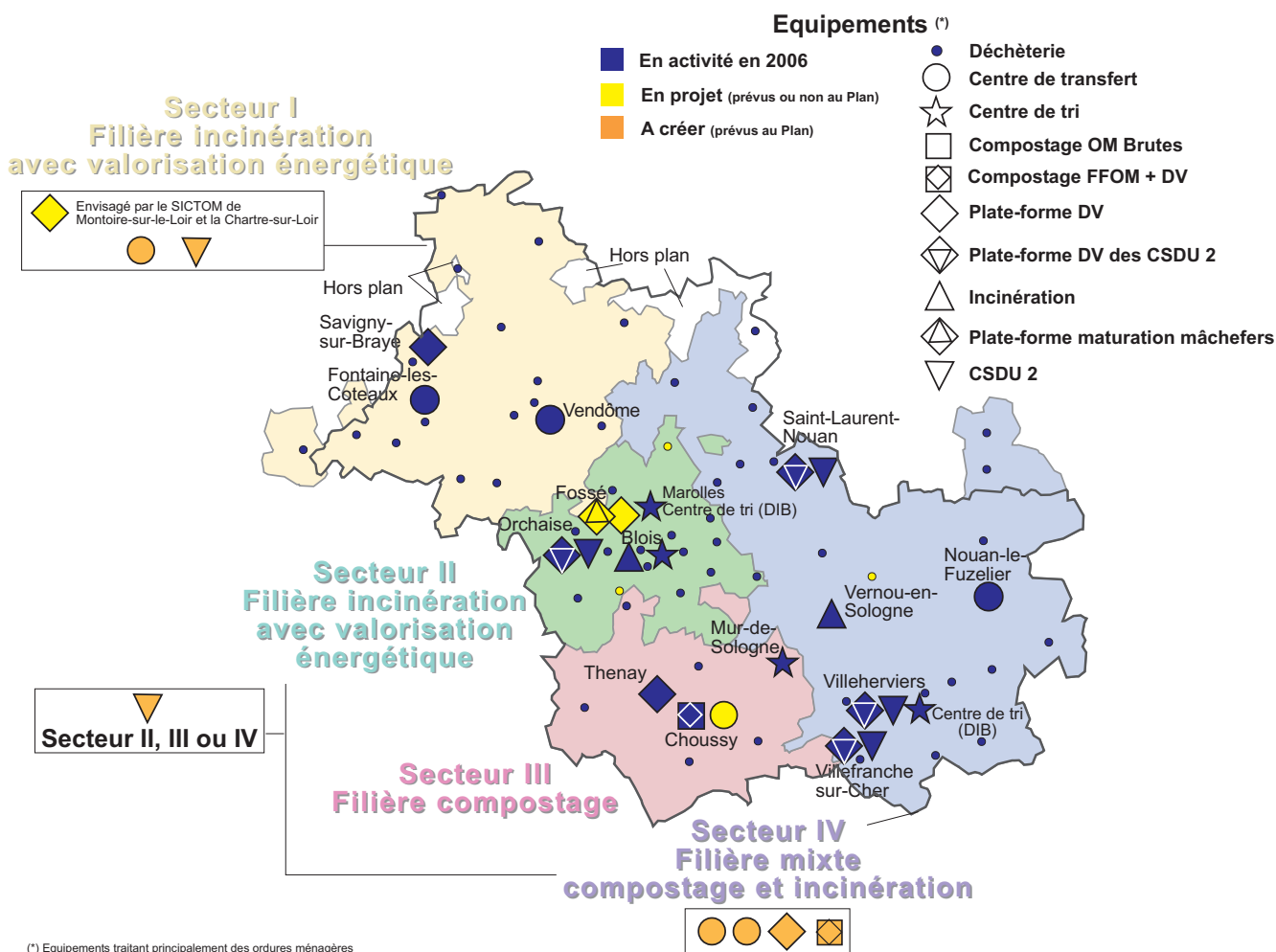
- Commune hors plan (adhérant à un EPCI extérieur au Loir-et-Cher)
- Commune extérieure au Loir-et-Cher relevant initialement du Plan départemental n'adhérant plus à un EPCI du Loir-et-Cher

— Périmètre des secteurs du Plan arrêté en 2001
— Limite départementale

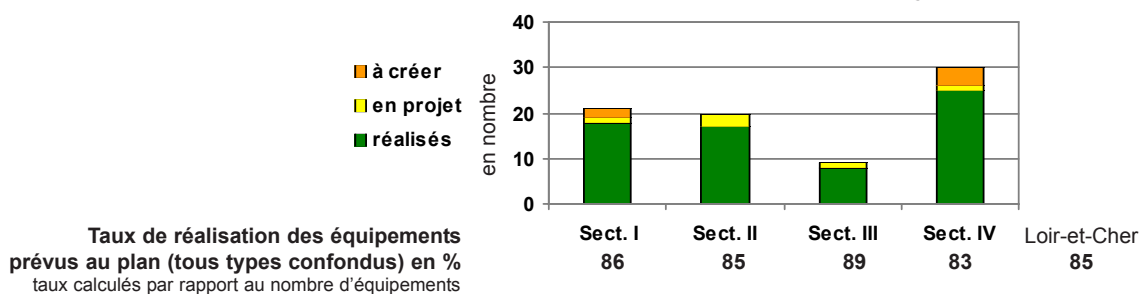
La loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a posé le principe selon lequel le choix du mode de financement du service public des ordures ménagères revient à l'EPCI qui bénéficie de l'ensemble de la compétence "déchets ménagers" et assure au moins la collecte. Le régime transitoire de mise en conformité a pris fin au 31 décembre 2005.

83 % des équipements prévus au Plan mis en place fin 2006

Filières de traitement et équipements par secteur de plan (situation fin 2006)



Mise en place des équipements prévus au plan (tous types confondus)



➢ **50 déchèteries en activité** fin 2006 (+ 2 situées en Loir-et-Cher mais hors Plan).

➢ Fermeture au 01/03/2006 de la déchèterie de Cormenon (secteur I). Fermeture de la déchèterie de Ternay (secteur I) à compter du 01/04/2008.

➢ **1 actuellement en projet** : Maves (secteur II prévue 2009).

➢ **Changement de site des déchèteries de St-Laurent-Nouan** en 2006 (secteur IV) et **la Chaussée-Saint-Victor** le 05/11/2007 (secteur II). **Ouverture de nouvelles déchèteries à Neung-sur-Beuvron** le 20/11/2007 (secteur IV) et **Chouzy-sur-Cisse** inaugurée le 24/06/2008 (secteur II).

➢ Depuis février 2006, notre département est doté d'un **troisième quai de transfert** avec l'ouverture du centre de **Fontaine-les-Coteaux** (secteur I). **1 est en projet à Choussy** (secteur III) non prévu au Plan, 1 reste à créer dans le secteur I, et 2 autres dans le secteur IV.

➢ **2 plates-formes de déchets verts sont en projet**, une envisagée par le SICTOM de Montoire-sur-le-Loir et la Chartre-sur-Loir et une plate-forme de compostage de déchets verts à Fossé (2008/2009), **1 à créer sur le secteur IV**.

➢ **2 nouveaux centres de stockage de déchets ultimes** de classe 2 (CSDU 2) devraient être autorisés à partir de 2008-2009 : 1 dans le secteur I et 1 dans les secteurs II, III ou IV. Sur ce point, le comité syndical de VALDEM, lors de sa réunion du 11/12/2007, a approuvé à l'unanimité la création d'un CSDU2 sur son territoire. Les démarches préalables en matière de faisabilité d'un tel projet vont être prochainement menées.

➢ Mise en service d'**1 plate-forme de stockage des mâchefers**, non inscrite au Plan, prévue pour 2008/2009 à Fossé.

La collecte des déchets : 192 100 tonnes en 2006

Avertissement :

Le tableau de bord 2006 intègre les tonnages collectés dans deux déchèteries du Loiret (Marcilly-en-Villette et Ménestreau-en-Villette) gérées par le SMICTOM de Lamotte-Salbris. Les indicateurs ont été modifiés en conséquence à partir de l'année 2003.

➤ Pour la première année depuis la révision du Plan, les quantités de déchets ménagers collectés sont en légère diminution (- 1,1 %).

➤ Tous les secteurs de Plan enregistrent une baisse identique, sauf le secteur II qui voit son tonnage total augmenter de 1,7 % en raison de l'adhésion de 4 communes supplémentaires à Agglopolys.

➤ Ces dernières regroupaient 10 % de la population du syndicat Val de Cher qui couvre la totalité du **secteur III**. Ce **changement de périmètre** se traduit donc par une **baisse importante des tonnages collectés** en mode ordinaire comme en séparatif dans ce secteur (respectivement - 8 % et - 5,3 %).

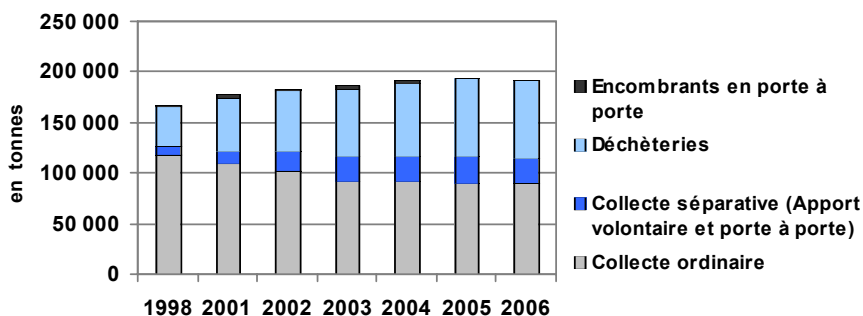
➤ Depuis la mise en place du Plan, la collecte **ordinaire** s'est réduite de manière continue. Le recul apparaît plus modéré en 2006 (- 0,4 %). **Moins de 90 000 tonnes** ont ainsi été collectées.

➤ Parallèlement, le **tonnage de déchets collectés en mode sélectif est en baisse pour la première année (- 1,7 %)**. Cette situation atypique est identique dans tous les secteurs (sauf dans le secteur II pour les raisons indiquées ci-dessus). Les membres de la Commission consultative du Plan ont souligné, courant 2007, la **nécessité de sensibiliser de nouveau la population au tri** et ont décidé de mettre en place de **nouvelles actions de communication** en vue d'inverser la tendance naissante.

➤ Le secteur IV enregistre une hausse sensible de la collecte ordinaire, notamment dans le SIEOM de Mer et à Romorantin-Lanthenay. Parallèlement, la collecte sélective diminue, les tonnages de déchets verts et de métaux collectés dans les déchèteries s'étant fortement réduits en 2006.

Les quantités collectées en baisse de 1,1 %

Quantités de déchets ménagers collectés



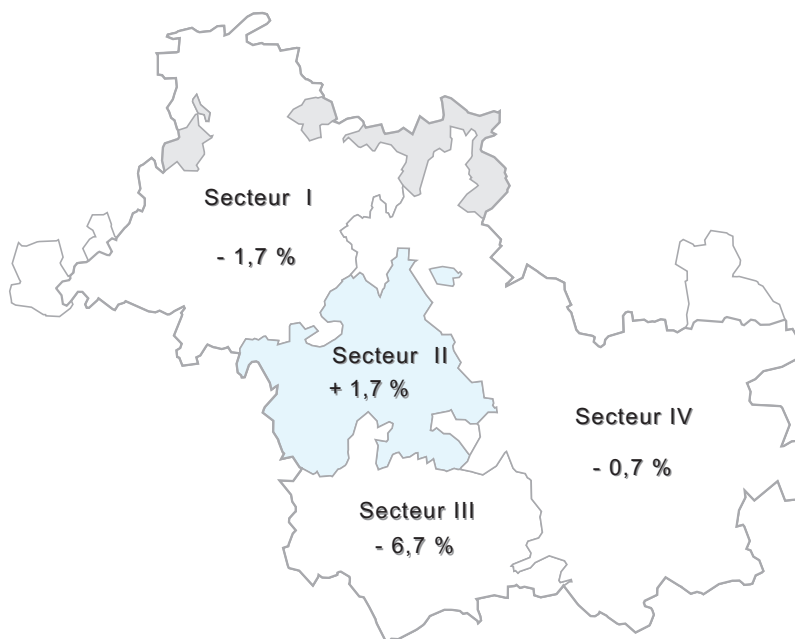
Evolution des quantités de déchets ménagers collectés par type de collecte (hors boues des stations d'épuration et déchets verts des plates-formes attachées aux CSDU 2)

	1998*	2003	2004	2005	2006	Evol (%)		
						04/05	05/06	98/06
Collecte ordinaire	118 824	91 996	91 228	90 169	89 779	- 1,2	- 0,4	- 24,4
Collecte sélective	47 740	93 936	100 526	104 070	102 332	3,5	- 1,7	+ 114,4
Collecte sélective (Apport volontaire et porte à porte)	7 982	23 775	25 181	25 234	25 182	+ 0,2	- 0,2	+ 215,5
Déchèteries	38 936	67 599	72 761	78 090	76 573	+ 7,3	- 1,9	+ 96,7
Encombrants en porte à porte	822	2 562	2 584	746**	577	- 71,1	- 22,7	- 29,8
Total	166 564	185 932	191 754	194 239	192 111	+ 1,3	- 1,1	+ 15,3

* Quantités indiquées dans le Plan, correspondant à des périmètres légèrement différents

** tonnage corrigé par rapport au bilan 2005, une partie du flux étant déjà comptabilisée dans les apports en déchèteries

Evolution des quantités de déchets ménagers collectés par secteur de Plan (ensemble de la collecte) en 2006



Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées par secteur de plan
(hors boues des stations d'épuration et déchets verts des plates-formes des CSDU)

en tonnes

	Secteur I		Secteur II		Secteur III		Secteur IV	
	2006	Evol* 05/06	2006	Evol* 05/06	2006	Evol* 05/06	2006	Evol* 05/06
Collecte ordinaire	15 471	- 1,2	32 146	+ 0,2	16 510	- 8,0	25 652	+ 4,7
Collecte sélective	25 594	- 2,0	37 758	+ 2,9	14 296	- 5,3	24 684	- 5,7
Collecte séparative (apport volontaire, porte à porte)	6 883	- 0,7	6 920	+ 6,4	3 545	- 6,4	7 834	- 2,1
Déchèteries	18 711	- 2,4	30 785	+ 2,0	10 227	- 3,1	16 850	- 7,3
Encombrants en porte à porte	0	0	53	ns	524	- 29,8	0	ns
Total	41 065	-1,7	69 904	+ 1,7	30 806	- 6,7	50 336	- 0,7

* en % ns : non significatif

1,7 kg de déchets par jour et par habitant

Quantités moyennes de déchets ménagers et assimilés collectées par habitant* et par secteur de plan

	Sect I		Sect II		Sect III		Sect IV		Loir-et-Cher	
	2003	2006	2003	2006	2003	2006	2003	2006	2003	2006
Collecte ordinaire (kg/an)	218,9	216,0	306,4	288,4	353,4	337,3	285,5	297,3	289	282,1
Collecte sélective	324,1	360,0	325,2	346,3	281,8	281,4	243,8	287,1	295,1	323,5
Collecte séparative (apport volontaire, porte à porte) (kg/an)	94,5	96,1	61,8	62,09	68,4	72,4	78,2	90,8	74,7	79,1
Déchèteries** (kg/an)	229	264,0	262,2	283,7	200,2	198,3	146,1	196,3	212,4	242,6
Encombrants en porte à porte (kg/an)	0,6	0	1,2	0,5	13,2	10,7	19,5	0	8,0	1,8
Total (kg/an)	542,9	576,0	631,6	634,7	635,2	618,8	529,3	584,4	584,1	605,6
(kg/jour)	1,5	1,6	1,7	1,7	1,7	1,7	1,5	1,6	1,6	1,7

* Les **ratios par habitant** sont calculés à partir des chiffres INSEE du recensement général de la **population de 1999 pour permettre les comparaisons par secteur**

** Les tonnages collectés en déchèteries sont rapportés à la population des communes bénéficiant du service en tenant compte des conventions d'accès parfois établies entre deux communes de secteurs différents

NB : Contrairement aux tableaux de bord des années antérieures, ces ratios intègrent les encombrants en porte à porte, désormais pris en compte dans les statistiques nationales

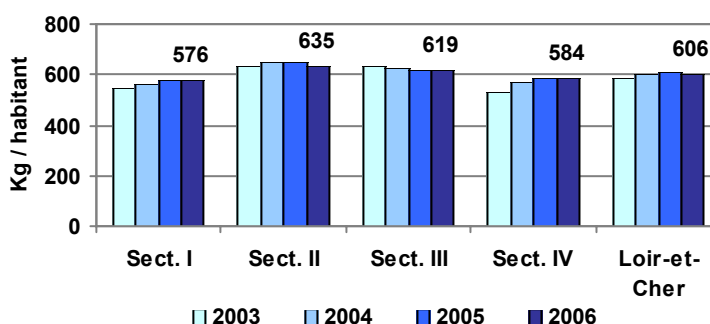
➤ Globalement la **quantité annuelle de déchets collectés par habitant** apparaît sensiblement **supérieure à celle observée au niveau national** : 597 kg en 2005 contre 577 kg (selon les estimations de population pour 2005). Elle serait de **591 kg/habitant en 2006** en Loir-et-Cher.

➤ La **part des déchets collectés en mode sélectif est élevée** : **53 % des tonnages globaux contre 43 % en moyenne nationale**. Les ratios par habitant sont particulièrement importants pour la **collecte en déchèterie** du fait d'un maillage dense, réparti sur l'ensemble du territoire (**240 kg/an/hab contre 151** en France entière en 2005).

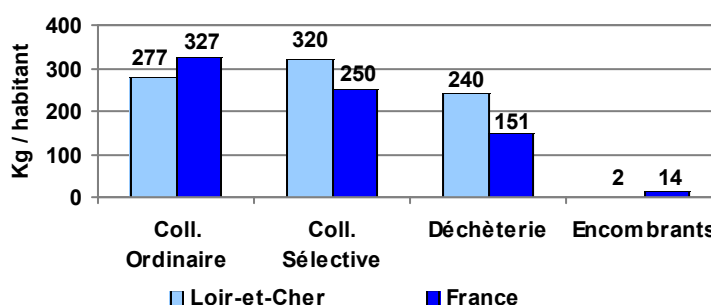
➤ Les efforts portés localement au développement de la collecte sélective se traduisent logiquement par des ratios sensiblement inférieurs concernant la **collecte ordinaire** : **50 kg/an/hab de moins qu'en moyenne nationale**.

➤ Les quantités moyennes collectées par habitant restent sensiblement supérieures dans les secteurs II et III : on constate, en 2006, un écart de près de 60 kg/an entre les secteurs I et II.

Quantités totales annuelles de déchets ménagers collectées par habitant et par secteur de plan (ratios calculés par rapport à la population de 1999)

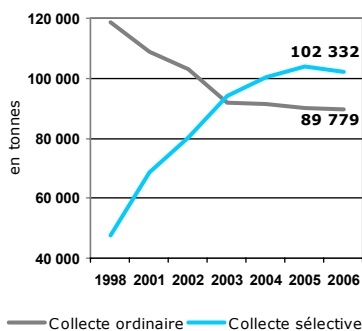


Quantités de déchets ménagers collectées en 2005 par habitant (ratios calculés par rapport aux estimations 2005 de population)



D'après sources : ADEME (résultats 2005 de l'enquête sur la collecte des déchets par le service public en France) - INSEE - Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher

Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées en collecte ordinaire et sélective *



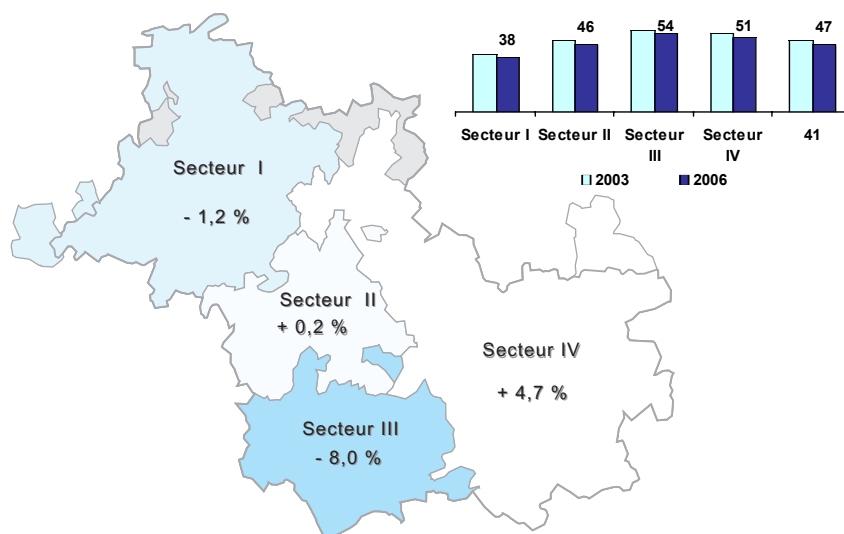
* Comprend la collecte séparative (en porte à porte et apport volontaire), l'apport en déchèterie et les encombrants en porte à porte.

Rappel : les tonnages des deux déchèteries du Loiret concernant le secteur IV sont inclus dans le total du sélectif depuis 2003.

➤ Du fait du développement important du mode sélectif en Vendômois, la collecte ordinaire ne représente plus que 47 % du gisement du département. Elle reste cependant le mode dominant dans deux autres secteurs du Plan.

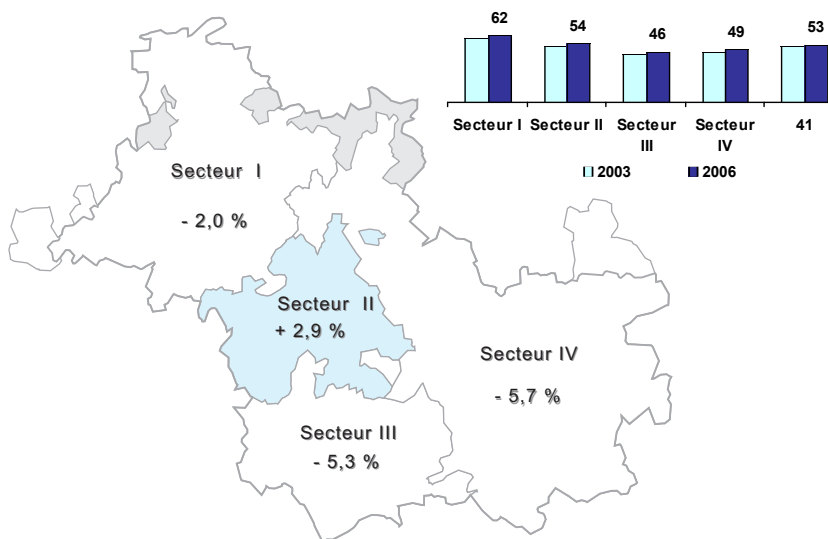
La collecte ordinaire diminue de 0,4 % ...

Poids de la collecte ordinaire dans l'ensemble de la collecte de déchets ménagers et assimilés par secteur (en %)



... les collectes sélectives* de 1,7 %

Poids des collectes sélectives dans l'ensemble de la collecte de déchets ménagers et assimilés par secteur (en %)



La collecte sélective (terme générique)

La collecte sélective comprend 3 types de collecte séparative (en apport volontaire (AV), en porte à porte (PAP) ou en déchèterie) destinés à extraire des matériaux recyclables du gisement des ordures ménagères.

1 - La collecte en bornes de recyclage : (point de regroupement ou point d'apport volontaire)

Des réceptacles accueillant certains matériaux (verres, papiers, cartons, journaux, magazines métaux ...) sont mis à la disposition du public.

2 - La collecte en déchèterie :

Les déchèteries sont conçues pour recueillir, dans des containers spécifiques, certains déchets triés préalablement par le public. Elles accueillent, en général, les déchets qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature (encombrants, déchets verts, tout venant...).

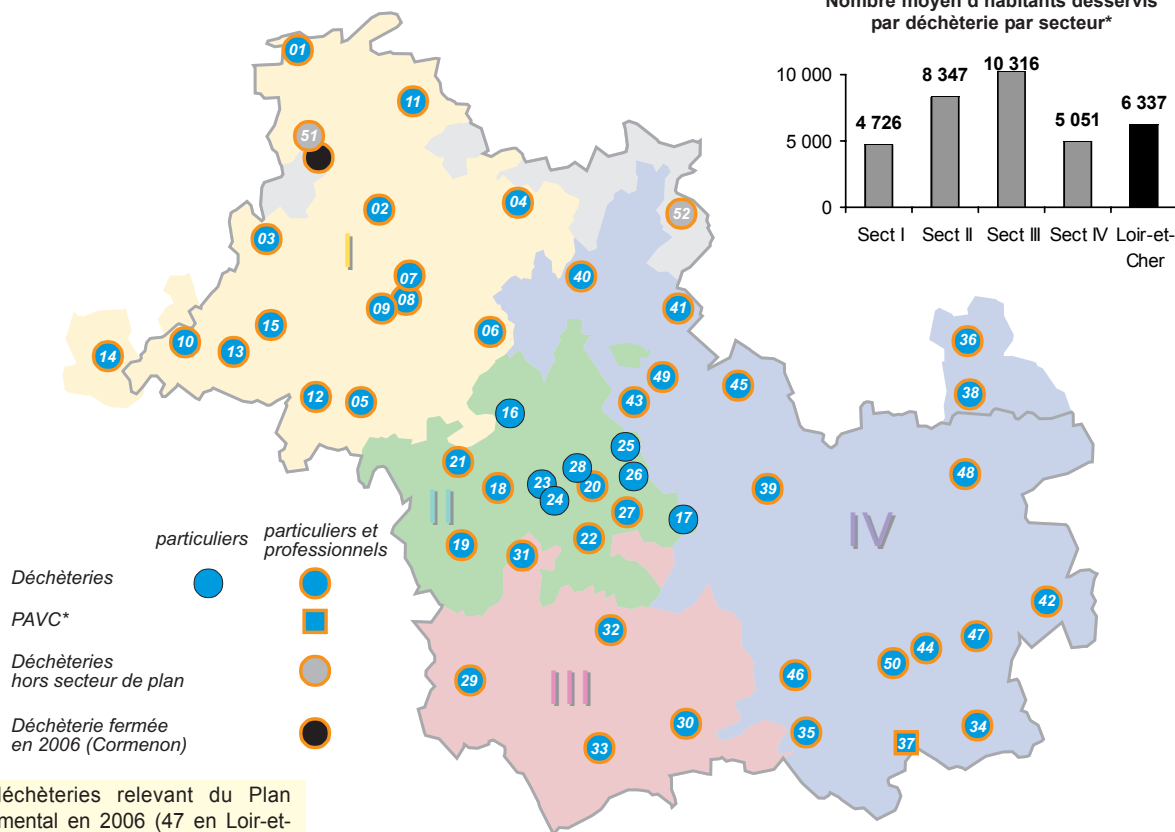
3 - La collecte en porte à porte :

Ce type de collecte consiste à récupérer directement chez les ménages les matériaux recyclables et / ou les ordures ménagères résiduelles après un tri effectué par les ménages.

La collecte séparative

C'est une collecte qui vise à séparer du flux des ordures ménagères une ou plusieurs fractions homogènes, en vue de leur valorisation matière ou énergie, de la fraction résiduelle non valorisable. Il existe deux modes de collecte : la collecte en porte-à-porte et la collecte en apport volontaire.

Les déchèteries en 2006



> 50 déchèteries relevant du Plan départemental en 2006 (47 en Loir-et-Cher, une dans la Sarthe, 2 dans le Loiret) et 2 situées en Loir-et-Cher, hors secteurs de Plan (Mondoubleau, Ouzouer-le-Marché).

> Fermeture de la déchèterie de Cormenon (secteur I) au 01/03/2006.

> **1 déchèterie pour 6 300 habitants** en moyenne dans le département (1 pour 15 600 habitants en 2005 en moyenne nationale).

> Selon l'enquête "collecte" réalisée par l'ADEME sur l'ensemble du **territoire français** (y compris DOM-TOM) seulement **91 % de la population** seraient **desservis** par l'une des 4 000 déchèteries recensées. En **Loir-et-Cher**, plus de **99 % de la population** bénéficient de ce service.

Déchèterie

Espace aménagé, clos, gardienné où les particuliers, les artisans et les commerçants déposent leurs déchets encombrants mais aussi bouteilles en verre, papiers, cartons, huiles de vidange usagées, etc. La déchèterie, en offrant une solution permanente pour se débarrasser de ces déchets, permet de lutter efficacement contre la constitution de dépôts sauvages et contre le gaspillage en récupérant et en recyclant les matières valorisables. Elle doit apporter une solution aux déchets produits par les ménages posant un problème particulier d'élimination pour des raisons de volume (vieux électroménager, jardinage, bricolage,...) ou de protection de l'environnement (batteries, piles,...). Sa conception la rend utilisable également par un public soucieux de faire des actions de valorisation et d'économie de matières (papiers, cartons, verres, métaux...).

Arrêté du 9 septembre 1997 relatif aux installations de stockage de déchets ménagers et assimilés

* Les ratios ne tiennent pas compte des conventions permettant l'accès d'une partie de la population à une déchèterie d'un autre secteur

Date de mise en service			
Secteur I - 15 déchèteries	18 Molineuf	01-janv-02	37 Châtres-sur-Cher* 01-janv-01
01 Le Plessis-Dorin	19 Onzain	03-juil-00	38 Ménestreau-en-Villette 01-janv-01
02 Danzé	20 Vineuil	01-juin-99	39 Dhuizon
03 Savigny-sur-Braye	21 Herbault	03-oct-98	40 Saint-Léonard-en-Beauce 01-juin-98
04 Morée	22 Cellettes	05-nov-97	41 Josnes
05 Saint-Amand-Longpré	23 Blois nord	22-sept-97	42 Souesmes
06 Selommes	24 Blois sud	14-oct-96	43 Suèvres
07 Saint-Ouen	25 Montlivault	01-avr-95	44 La Ferté-Imbault 1996
08 Vendôme	26 Huisseau-sur-Cosson	05-janv-95	45 Saint-Laurent-Nouan fin 1994
09 Naveil	27 Mont-Près-Chambord	01-juil-94	46 Romorantin
10 Couture-sur-Loir	28 La Chaussée-Saint-Victor	01-nov-91	47 Salbris
11 Droué	Secteur III - 5 déchèteries		48 Lamotte-Beuvron
12 Prunay-Cassereau	29 Montrichard	15-janv-95	49 Mer
13 Ternay	30 Billy	09-janv-95	50 Selles-Saint-Denis 01-janv-87
14 La Chartre-sur-le-Loir	31 Candé-sur-Beuvron	09-janv-95	Hors plan - 2 déchèteries
15 Montoire-sur-le-Loir	32 Contres	09-janv-95	51 Mondoubleau (secteur de Saint-Calais) 24-janv-00
Secteur II - 13 déchèteries	33 Noyers-sur-Cher	09-janv-95	52 Ouzouer-le-Marché (secteur de Châteaudun) 05-juin-98
16 La Chapelle-Vendomoise	Secteur IV - 17 déchèteries		
17 Bracieux	34 Theillay	13-nov-03	
	35 Villefranche-sur-Cher	22-avr-03	
	36 Marcilly-en-Villette	01-janv-02	

* PAVC - Point d'Apport Volontaire Contrôlé

D'après sources : les déchèteries de Loir-et-Cher - bilan relatif à leur conception et à leur fonctionnement - ADEME ; DDASS ; Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées / Observatoire

➤ Le nombre d'heures d'ouverture est en légère augmentation cette année, notamment dans le secteur II, tout comme le nombre d'agents affectés au service des déchèteries de notre département (1,1 contre 0,9 en 2005).

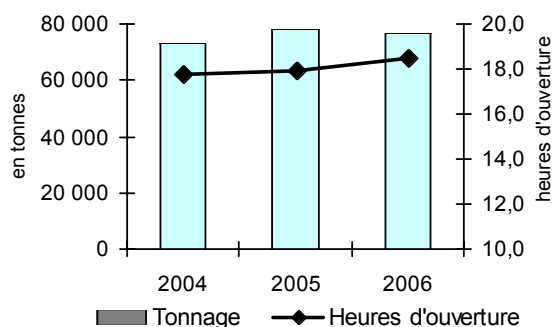
➤ Rappelons que les volumes collectés sont en légère diminution.

➤ Le maillage géographique des déchèteries demeure moins dense dans le secteur IV que dans le reste du département, ce qui se traduit par des distances moyennes d'accès aux installations parfois supérieures à 15 km. L'ouverture récente de la déchèterie de Neung-sur-Beuvron doit permettre d'améliorer cette situation.

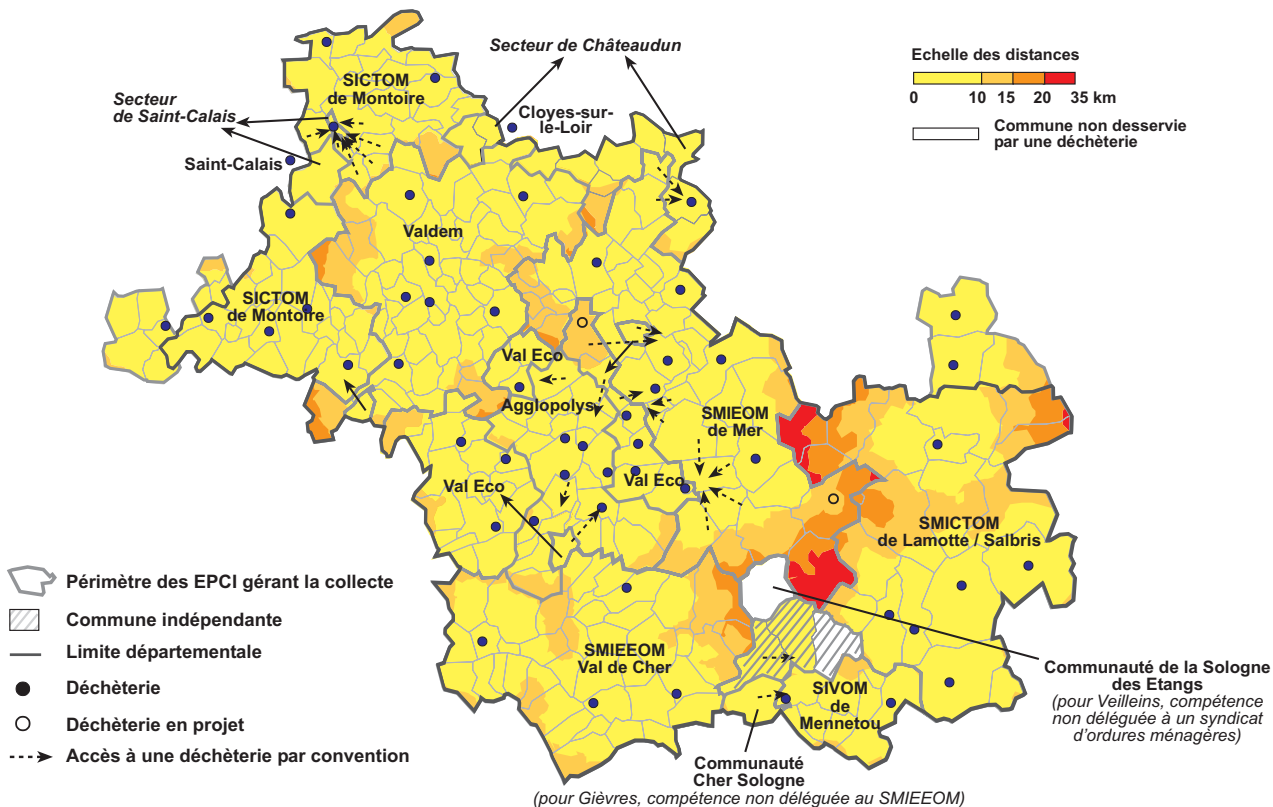
Nombre de jours et d'heures d'ouverture par semaine et nombre d'agents employés en 2006

	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV	Loir-et-Cher
Nb moyen de jours d'ouverture par semaine	4,0	3,7	6,0	2,9	3,8
Nb moyen d'heures d'ouverture par semaine	17,1	21,3	29,0	14,4	18,4
Nb moyen d'agents mobilisés par déchèterie	1,1	1,2	1,0	1,0	1,1
Nb total d'agents mobilisés par déchèterie	17	16	5	17	55

Tonnage collecté et nombre moyen d'heures d'ouverture par semaine des déchèteries du Loir-et-Cher



Distance d'accès à une déchèterie



Certaines communes ont conclu une convention pour l'accès de tout ou partie de leur population à une déchèterie géographiquement proche mais relevant d'un syndicat de collecte autre que celui auquel elles adhèrent ou située sur le territoire d'une commune indépendante

D'après source : Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Mai 2008

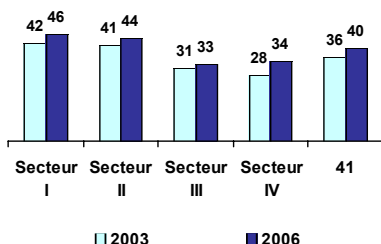
40 % des déchets ménagers et assimilés sont collectés en déchèterie

Evolution des quantités de déchets collectées en déchèterie

en tonnes

	2003	2004	2005	2006	Evol (%)		Kg/hab en 2006
					05/06	03/06	
Secteur I	16 402	17 804	19 179	18 711	- 2,4	+ 14,1	261
Secteur II	27 866	29 659	30 172	30 785	+ 2,0	+ 10,5	276
Secteur III	10 432	10 783	10 558	10 227	- 3,1	- 2,0	218
Secteur IV	12 900	14 517	18 181	16 850	- 7,3	+ 30,6	181
Total	67 599	72 763	78 089	76 573	- 1,9	+ 13,3	238

Part des déchets collectés en déchèterie par secteur de plan (en %)



➤ Les déchets collectés en **déchèteries** représentent **40 % du gisement total** en 2006 (contre 36 % en 2003).

➤ **Les tonnages collectés dans les déchèteries** du département sont en **baisse pour la première fois depuis le début des années 2000**. Seul le secteur II enregistre une progression de + 2 % (rattachement de communes à la Communauté d'Agglomération au 01/01/2006).

➤ **Deux types de déchets**, qui représentent 57 % des apports en déchèterie, sont en **recul** : les **déchets verts**, particulièrement importants en 2005, se réduisent de 6 %, les **déblais et gravats** de 1,5 %.

➤ Notons également la **baisse significative (- 16 %) de la ferraille et des métaux**, qui sont devenus des matériaux très convoités. La collecte anormalement basse dans le secteur III apparaît en particulier surprenante.

➤ Le tonnage de **verre** a chuté de plus de 26 %, cette diminution est particulièrement prononcée sur le secteur I, où la collecte se fait désormais presque en totalité en porte à porte, suite à la réorganisation du mode de collecte des déchets recyclables sur VALDEM.

➤ Les quantités de déblais et gravats, déchets verts et tout venant collectées par habitant sont supérieures dans notre département à celles observées par l'ADEME au niveau national pour l'année 2005.

Quantités de déchets collectées en déchèterie par secteur

en tonnes

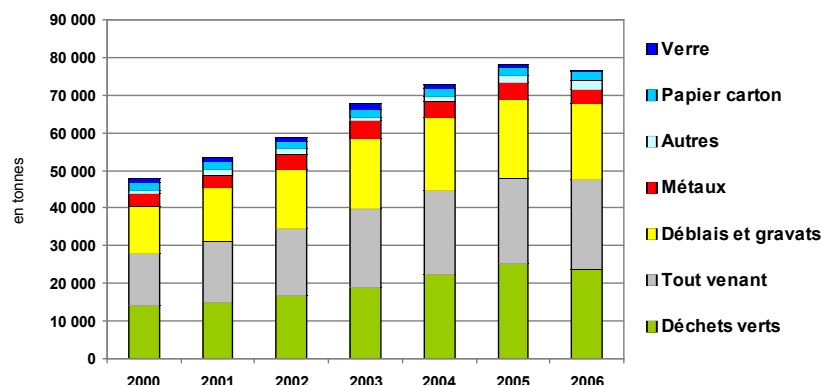
	2006				Total	Evol (%)	
	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV		05/06	03/06
Déchets verts	5 026	9 120	2 862	6 835	23 843	- 6,1	+ 26,1
Tout venant	6 266	9 164	2 649	5 576	23 655	+ 4,2	+ 14,1
Déblais et gravats	4 784	10 675	2 956	1 828	20 243	- 1,5	+ 8,2
Métaux	1 184	909	535	1 192	3 820	- 16,4	- 21,9
Autres	662	115	775	833	2 384	+ 20,2	+ 223,2
Papier carton	626	575	450	511	2 162	- 5,4	- 6,7
Verre	163	227	0	76	466	- 26,2	- 64,0
Total	18 711	30 785	10 227	16 850	76 573	- 1,9	+ 13,3

Quantités moyennes de déchets collectées en déchèterie par habitant et par secteur (kg/hab/an)

	2006				Loir-et-Cher	France (2005)
	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV		
Déblais et gravats	67	100	55	21	64	49
Déchets verts	70	86	53	79	75	41
Tout venant	87	86	49	65	74	40
Matériaux recyclables *	28	16	18	21	20	21

* comprend les métaux, papier carton et le verre

Evolution des quantités collectées en déchèterie par nature de déchets



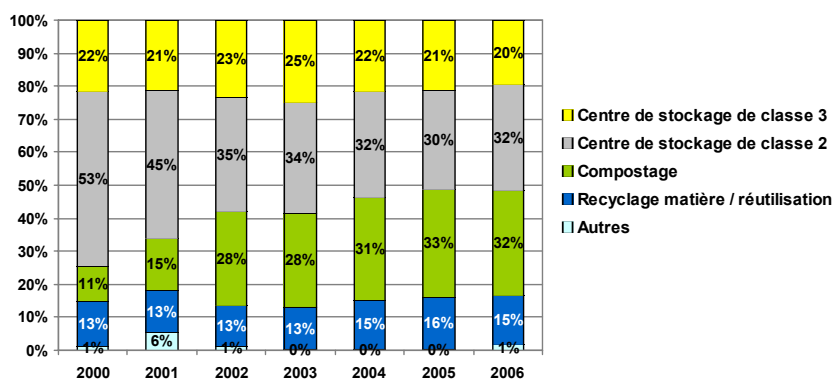
* Les données ne sont pas disponibles en 2000 et 2001 pour six déchèteries qui totalisent actuellement 4 % des quantités totales collectées en déchèteries dans le département

➤ La répartition des quantités de déchets collectées en déchèterie par destination varie peu d'une année à l'autre. Plus de **la moitié des tonnages** partent toujours **vers les centres d'enfouissement** de classe II et III (concernent le tout venant et les déblais et gravats).

➤ Le **recyclage ou la réutilisation** des matériaux **stagne**, seuls **16 % des déchets collectés** ont une seconde vie. Un effort cependant apparaît pour les déblais et gravats qui sont réutilisés à hauteur de 22 % en 2006 alors que seuls 14 % l'étaient en 2004.

➤ Le **poids du compostage** a plus que **doublé en 5 ans**. Désormais près du tiers des déchets verts et du bois collectés sont orientés vers les plateformes de compostage de notre département.

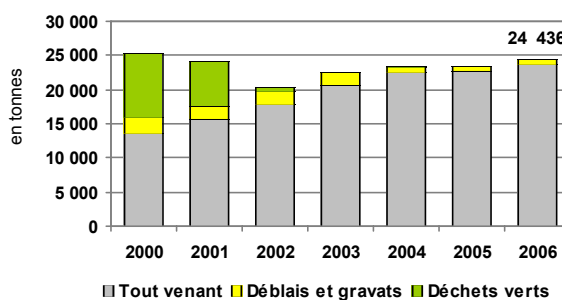
Evolution de la répartition des quantités de déchets collectées en déchèterie par destination



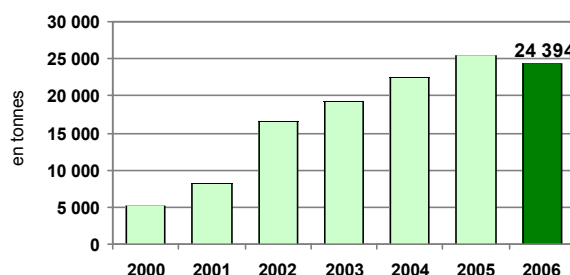
Répartition des quantités de déchets collectées dans les déchèteries par nature et par destination (en tonnes)

	CSDU 2	CSDU 3	Compostage	Filières Spécifiques de valorisation	Recyclage/ Réutilisation	Total
Déchets verts			23 843			23 843
			(100 %)			
Tout venant	23 655					23 655
	(100 %)					
Déblais et gravats	781	15 060			4 402	20 243
	(4 %)	(74 %)			(22 %)	
Métaux					3 820	3 820
					(100 %)	
Papier carton					2 162	2 162
					(100 %)	
Bois			551		1 462	2 013
			(27 %)		(73 %)	
Verre					466	466
					(100 %)	
Déchets Ménagers				242		242
Spéciaux (DMS)				(100 %)		
Huiles				42		42
				(100 %)		
Autres				31		31
				(100 %)		
Plastiques					30	30
					(100 %)	
Batteries				24		24
				(100 %)		
Piles				3		3
				(100 %)		
Total	24 436	15 060	24 394	342	12 342	76 573
	32 %	20 %	32 %	0 %	16 %	100 %

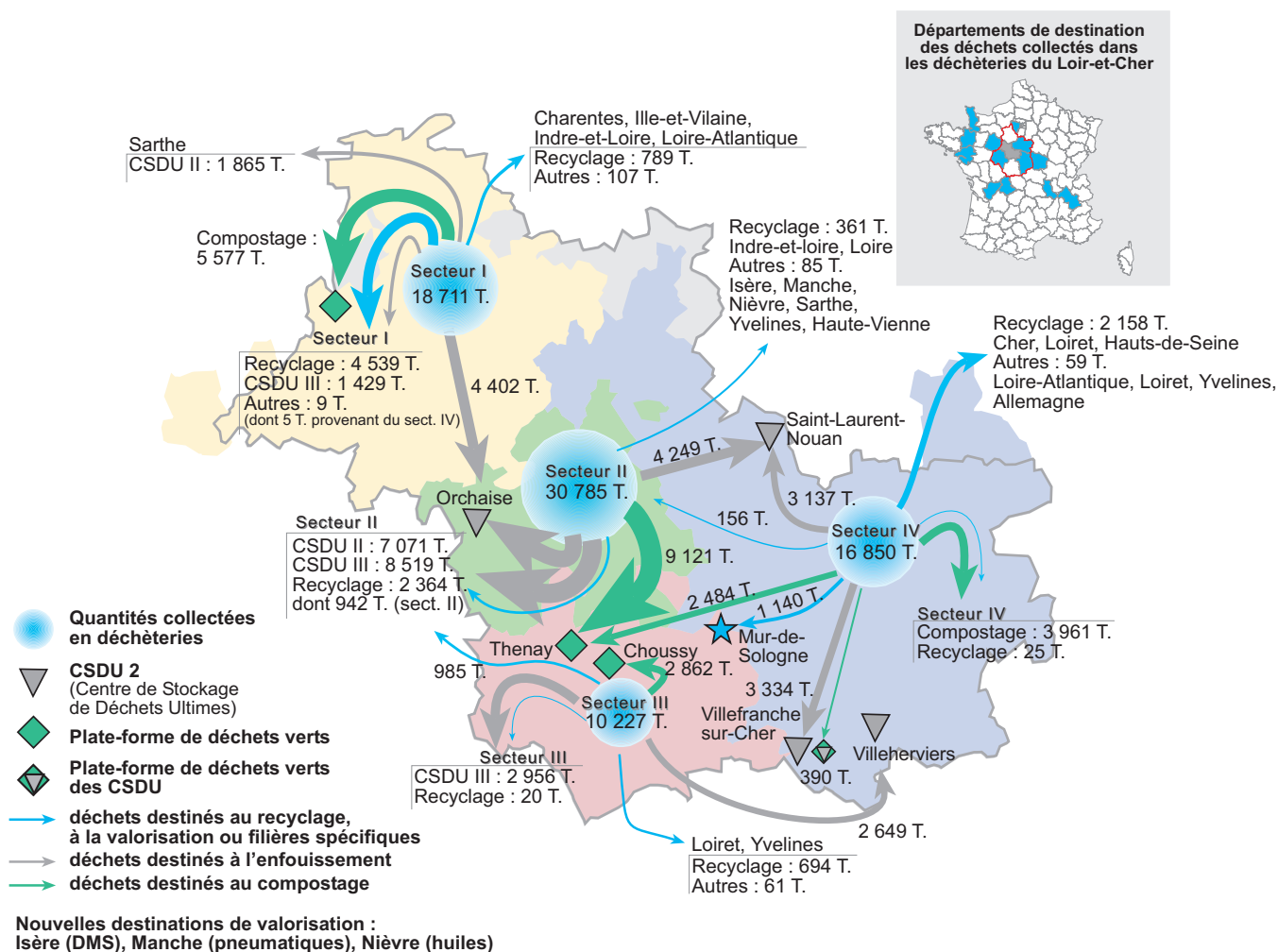
Evolution des quantités de déchets collectées dans les déchèteries à destination des CSDU 2



Evolution des quantités de déchets collectées dans les déchèteries à destination des plates-formes de déchets verts



Flux de déchets au départ des déchèteries du Loir-et-Cher



Les centres de transfert

	Secteur du Plan	Date de création
Nouan-le-Fuzelier	IV	Janv. 2000
Vendôme	I	Juil. 2002
Fontaine-les-Coteaux	I	Fév. 2006

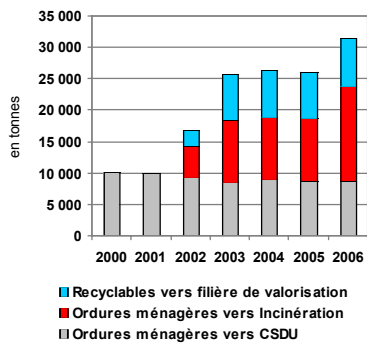
➤ Avec l'ouverture du 3ème centre de transfert, les quantités transitant dans ces installations sont en forte hausse en 2006 (+ 20,7 %).

➤ Le tonnage d'ordures ménagères entré dans ces centres a augmenté de 27 %, le nouveau quai de transfert de Fontaine-les-Coteaux ayant accueilli principalement ce type de déchets.

➤ La quasi totalité des déchets qui transitent par le centre de Fontaine-les-Coteaux est destinée à l'incinération.

➤ Les matériaux recyclables représentent désormais le quart des quantités sortantes (29 % en 2005). Leur tonnage est cependant en progression depuis plusieurs années. Cette tendance s'explique par les modifications du mode de collecte en secteur I qui se sont accompagnées d'une meilleure adhésion de la population au tri sélectif.

Evolution des quantités de déchets transférées par nature et destination



Centre de transfert

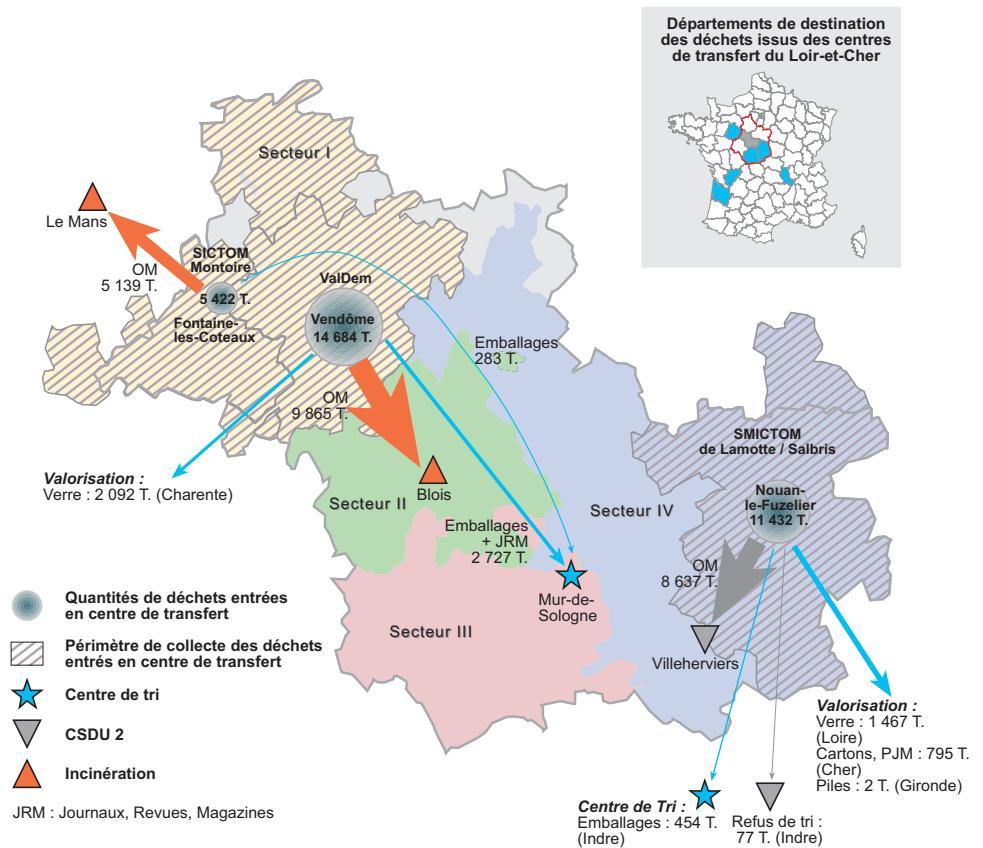
Le centre de transfert est un intermédiaire entre la collecte et le centre de traitement. Il permet l'optimisation de l'utilisation des matériels de collecte et se justifie à partir d'une certaine distance. Les déchets acheminés par les véhicules de collecte sont regroupés, stockés et compactés. Ils sont ensuite évacués par un mode de transfert à grande capacité vers le centre de traitement.

Quantités de déchets transitant par les centres de transfert (en tonnes)

	2002	2003	2004	2005	2006
Quantités totales transférées	16 825	25 607	26 285	26 139	31 538
Nouan-le-Fuzelier	9 934	11 176	11 848	11 647	11 432
Vendôme	6 891	14 431	14 437	14 492	14 684
Fontaine-les-Coteaux					5 422
Quantités entrantes					
Ordures ménagères	16 112	18 442	18 789	18 639	23 718
Verre		3 679	3 709	3 731	3 559
Cartons, Papier, journaux, magazines	488	2 192	2 418	2 392	894*
Emballages	225	1 293	1 367	1 374	3 365*
Piles		1	2	3	2
Destination					
CSDU2	9 221	8 594	8 859	8 678	8 715
Incinération	5 044	9 848	9 930	9 961	15 003
Centre de Tri	2 072	1 293	1 367	1 374	3 465
Valorisation auprès d'entreprises privées	488	5 872	6 129	6 126	4 355

* Valdem a procédé en 2006, au changement du mode de collecte des déchets recyclables pour les emballages ménagers et les journaux, revues, magazines désormais collectés en mélange

Synthèse des flux des centres de transfert



Les centres de tri

Deux centres de tri destinés aux déchets ménagers : Blois et Mur-de-Sologne

	Secteur du Plan	Date de création
Blois	II	Juil. 2000
Mur-de-Sologne	III	Déc. 2005

➤ **Forte hausse du tonnage** de déchets ménagers entrant dans les centres de tri du département avec la mise en service du centre de Mur-de-Sologne ; en conséquence les tonnages dirigés vers des centres extérieurs au département sont en net recul (seulement 1 042 t pour le Loiret et 455 pour l'Indre contre plus de 3 900 en 2005 orientées vers les centres de 4 départements limitrophes).

➤ **L'activité du centre de tri de Blois** est en baisse de plus de 30 % en un an (3 443 t contre 4 948 en 2005). Cette situation est due à la perte de deux contrats (VALDEM et SIEEOM de Mer qui s'orientent désormais vers le centre de Mur-de-Sologne).

➤ **Les refus de tri** issus du centre de Blois s'amenuisent encore : 333 tonnes ont été comptabilisées en 2006 soit désormais moins de 10 % des déchets destinés à la valorisation, contre 18 à 20 % au début des années 2000. Cette amélioration traduit une prise de conscience collective des bienfaits du tri sélectif.

➤ **Le tonnage de verre** (non traité en centre de tri) reste inchangé : 3 510 t orientées directement vers les usines de recyclage.

Centre de tri

Installation permettant d'effectuer un tri industriel et un conditionnement des déchets avant transfert vers les centres de recyclage.

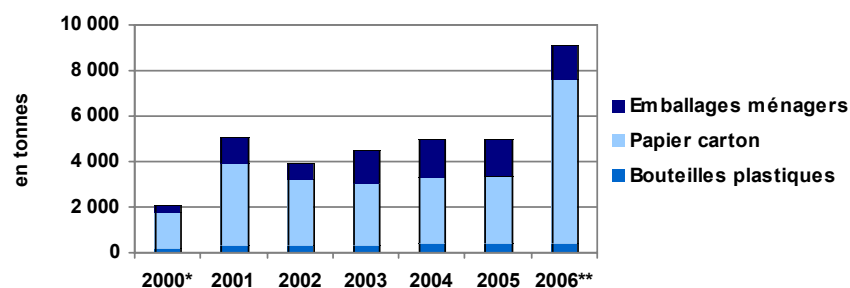
Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés entrant dans les centres de tri par type

	en tonnes					
	2002	2003	2004	2005	2006**	Evol.05/06 (en %)
Bouteilles Plastiques	310	354	373	372	411	+ 10,5
Papier carton *	2 887	2 719	2 899	2 959	7 209	+ 143,6
Emballages ménagers	737	1 447	1 670	1 617	1 481	- 8,4
Total	3 934	4 520	4 942	4 948	9 101	+ 83,9

* Les tonnages Papier Carton comprennent les apports en déchèterie

** Année prenant en compte les quantités orientées vers le centre de tri de Mur-de-Sologne par des EPCI du département (emballages ménagers : 1 447 T., emballages ferreux et non ferreux : 34 T., papier et carton : 4 177 T.)

Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés entrant dans les centres de tri par type



* centre de Blois mis en service en juillet 2000

** année comptabilisant les quantités orientées vers le centre de tri de Mur-de-Sologne

Produits valorisés (en tonnes) issus du centre de tri de Blois*

	en tonnes				
	2002	2003	2004**	2005	2006
Aluminium	10	8	9	10	-
Acier	115	206	248	257	18
Tétra	76	91	119	95	25
PET couleur	54	85	88	117	66
PEHD	88	160	186	202	88
PET cristal	257	347	507	344	165
GDM		605	1 188	974	306
Cartons	628	888	1 087	1 118	623
JRM	1 845	1 170	1 119	916	1 730
Refus de tri	550	612	620	570	333
Total	3 623	4 172	5 171 **	4 603	3 354

* Les quantités issues du centre de tri de Mur-de-Sologne ne sont pas connues pour l'année 2006, première année de fonctionnement. L'évolution 2005-2006 des tonnages valorisés n'est donc pas significative.

** En 2004, les quantités sortantes sont supérieures aux quantités entrantes en raison de déchets 2003 encore présents début 2004. Cela influe par conséquent sur les évolutions annuelles constatées.

Marolles et Villeherviers : deux centres de tri pour l'accueil des déchets industriels banals

	Secteur du Plan	Date de création
Marolles	II	Oct. 2001
Villeherviers	IV	Janv. 1997

➤ Le centre de tri DIB de Villeherviers réduit considérablement son activité. Moins de 100 tonnes y ont été accueillies en 2006. L'arrêté préfectoral du 1er février 2007 a rendu caduque l'autorisation d'exploiter cette installation.

➤ A Marolles, le tonnage entrant retrouve son niveau de 2004 après une année en retrait pour l'ensemble des types de déchets.

Centres de tri spécialisés dans les déchets industriels banals (DIB) pour lesquels les informations ont pu être collectées (liste non exhaustive).

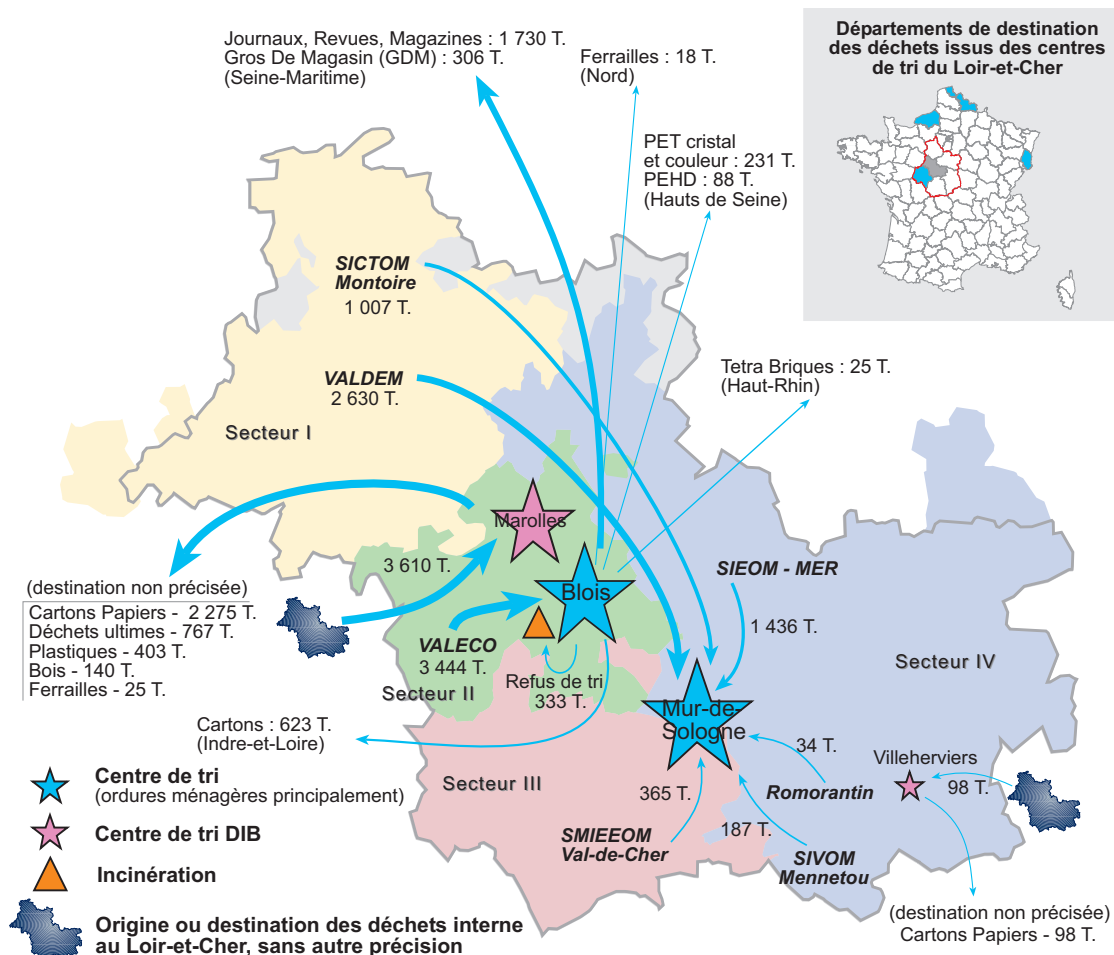
Evolution des quantités de déchets entrant dans les centres de tri DIB par type

	en tonnes					
	2002*	2003	2004	2005	2006	Evol 05/06 (en %)
Par type						
Papiers cartons	220	2 535	2 568	1 943	2 373	+ 22,1
Déchets ultimes	nc	610	567	497	767	+ 54,3
Plastiques	nc	245	138	134	403	+ 200,7
Bois	nc	73	58	130	140	+ 7,7
Métaux	248	514	388	96	25	- 74,0
Par centre de tri						
Villeherviers	468	371	371	189	98	- 48,1
Marolles	nc	3 606	3 348	2 611	3 610	+ 38,3
Total	468	3 977	3 719	2 800	3 708	+ 32,4

nc : non communiqué * unité de Villeherviers uniquement

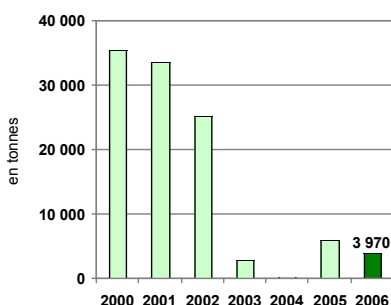
Le verre transitant par le centre de Villeherviers est envoyé directement vers les filières de recyclage cela représente moins d'une tonne en 2005

Flux de déchets entrant et sortant des centres de tri du Loir-et-Cher



Les centres de compostage

Evolution des quantités de déchets entrant dans les plates-formes de compostage des ordures ménagères



➤ En 2006, le **Biocentre de Choussy** a traité **3 970 tonnes de déchets** composés pour 72 % de déchets verts, de 26 % de déchets agroalimentaires et de 2 % de FFOM.

➤ Le **test de collecte de la FFOM** sur 600 foyers de la commune de Pontlevoy a permis d'en recueillir 73 tonnes en 2006 (78 tonnes en 2005). L'utilisation de sacs en amidon, trop fragiles, a été arrêtée (d'où la baisse des tonnages collectés).

➤ Après traitement, **2 143 tonnes de compost** de qualité normalisée ont été **produites** à destination essentiellement des professionnels et des collectivités territoriales. On enregistre une hausse soutenue pour cette deuxième année de fonctionnement (+ 83,6 %), bien que les tonnages accueillis restent inférieurs à la capacité du centre (capacité autorisée de 10 000 tonnes de déchets entrants).

Ordures ménagères brutes

Déchets issus de l'activité domestique des ménages et pris en compte par les collectes usuelles ou séparatives

FFOM

Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères

Les centres de compostage

	Secteur du Plan	Date de création	Date de fermeture
Plates-formes de compostage des ordures ménagères et DV			
Vendôme (OM)	I	1981	Juil. 2002
Choussy (DV et OM brutes)	III	1976	Mars 2003
Biocentre de Choussy (DV et FFOM)	III	Oct. 2004	/
Plates-formes de co-compostage et de compostage de déchets verts			
Savigny-sur-Braye	I	Oct. 2002	/
Vendôme (DV)	I	1998	Juil. 2004
Thenay	III	Sept. 2001	/
Plates-formes de déchets verts des CSDU 2			
Orchaise	II		/
Saint-Laurent-Nouan	IV		/
Villefranche-sur-Cher	IV	Début 2003	/
Villeherviers	IV		/

Les plates-formes de compostage accueillant des ordures ménagères

Evolution des quantités de déchets entrant en compostage *

en tonnes

	2002	2003	2004	2005	2006
Traitement des déchets	25 298	2 862	136	5 879	3 970
Vendôme (OM)	4 848	/	/	/	/
Choussy (DV et OM brutes)	20 450	2 862	/	/	/
Choussy (DV et FFOM)	/	/	136	5 879	3 970

* Avertissement : les tonnages entrants ne sont pas homogènes d'une année sur l'autre :

En 2003, la plate-forme de compostage de Choussy a reçu 15 401 tonnes de déchets. Non composté, l'ensemble a été réorienté vers l'enfouissement et l'incinération.

En 2004, les tonnages recueillis concernent des déchets fermentescibles (FFOM) et déchets verts.

En 2005 et 2006, les tonnages collectés comprennent également des déchets agroalimentaires.

Evolution des quantités sortantes

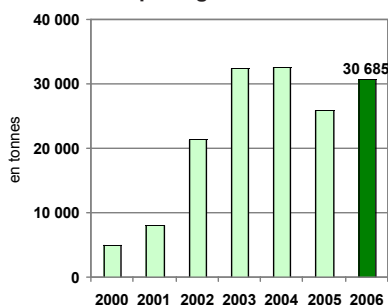
en tonnes

	2002	2003	2004	2005	2006
Compost (Valorisation agronomique)	4 623	570		1 167	2 143
Part en %	19,6	3,1		100	100
Choussy	2 933	570	nc	1 167	2 143
Vendôme (OM)	1 690	/	/	/	/
Refus de compostage	18 919	17 814			
Part en %	80,4	96,9			
Total	23 542	18 384		1 167	2 143
Choussy	19 062	18 384	-	1 167	2 143
Vendôme (OM)	4 480	/	/	/	/

nc : non communiqué

Ne sont pas prises en compte dans cette page les plates-formes complémentaires des CSDU 2

Evolution des quantités de déchets entrant dans les plates-formes de co-compostage et de compostage de déchets verts



➤ Les **quantités entrant** dans les plates-formes de compostage du département **varient fortement d'une année sur l'autre**, la production de déchets verts étant étroitement liée aux conditions climatiques.

➤ L'unité de Thenay en avait recueilli un assez faible tonnage en 2005, principalement en provenance des déchèteries du secteur II. L'évolution apparaît importante en 2006 (+ 35 %) mais le flux reste inférieur à celui enregistré en 2003 et 2004.

➤ Les **déchets provenant du Loir-et-Cher** représentent **93 % des déchets traités** (contre 97 % en 2005). Le reste est dirigé vers la plate-forme de Savigny-sur-Braye depuis le département de la Sarthe (déchets verts et boues de station d'épuration).

➤ Les **refus de compostage** sont désormais **quasi-inexistants, l'ensemble des quantités sortantes étant destiné au compostage.**

Le compostage

Le compostage est un traitement aérobique (en présence d'air) des déchets fermentescibles.

Il conduit à la production d'un amendement organique utile pour les sols : le compost.

Il peut être mis en œuvre à toutes les échelles.

On distingue : le compostage individuel réalisé par les ménages ; le compostage de proximité dans des quartiers, des établissements collectifs, etc ; le compostage centralisé dans des installations de moyenne ou grande capacité.

Le co-compostage

Le co-compostage est une technique particulière de compostage, elle consiste à mélanger des effluents d'élevage avec des déchets verts et des boues de station d'épuration.

Les déchets verts

Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture.

Une partie de ces déchets verts, ceux des ménages, sont inclus dans les ordures ménagères. En revanche tous les déchets verts ne sont pas tous des déchets municipaux ; en effet sont concernés également les déchets verts des entreprises.

Les plates-formes de co-compostage et de compostage de déchets verts

Evolution des quantités entrant dans les plates-formes de co-compostage et de compostage par nature de déchets

	en tonnes					Evol. 05/06 (en %)
	2002	2003	2004	2005	2006	
Les plates-formes de co-compostage						
Savigny-sur-Braye	5 323	13 940	14 934	15 711	17 410	+ 10,8
déchets verts	2 274	3 211	5 363	6 744	7 356	+ 9,1
boues de station d'épuration		8 464	6 625	0	2 417	-
déchets des ind. agroalimentaires	2 889	1 703	2 325	7 960	6 991	- 12,2
déjections animales	143	339	453	439	587	+ 33,7
écorces, copeaux, déchets de bois			107	554	59	- 89,4
autres	17*	223*	61**	14**	-	-
Thenay	11 963	13 382	14 575	10 186	13 275	+ 30,3
déchets verts	9 376	11 126	12 155	7 894	10 645	+ 34,8
boues des stations d'épuration	2 587	2 256	2 336	2 256	2 597	+ 15,1
déchets des ind. agroalimentaires			57	21	-	-
écorces, copeaux, déchets de bois			27	15	33	+ 120,0
Plate-forme de compostage de déchets verts						
Vendôme	4 000	5 000	3 040	-	-	-
Total	21 286	32 322	32 549	25 897	30 685	+ 18,5

* chanvre ** engrais

Evolution des quantités sortantes par nature de produits et par destination

		en tonnes				
		2002	2003	2004	2005	2006
Compost		7 651	11 172	14 836	8 077	13 099
	Part en %	91,3	98,9	98,7	100	99,7
Valorisation agronomique	Ensemble	5 011	7 916	14 836	8 077	13 099
	Thenay	3 211		7 179	3 546	8 369*
	Savigny-sur-Braye		3 616	4 817	4 531	4 730*
	Vendôme (dv)	1 800	4 300	2 840	-	-
Revégétalisation des CSDU2						
	Thenay	2 640	3 256			
Refus de compostage		731	123	200	0	36**
	Part en %	8,7	1,1	1,3	0	0,3
Total		8 382	11 295	15 036	8 077	13 135
	Thenay	6 082	3 279	7 179	3 546	8 405
	Savigny-sur-Braye		3 616	4 817	4 531	4 730
	Vendôme (dv)	2 300	4 400	3 040	-	-

* tonnage comprenant du compost de boues, et du broyat de déchets verts

** tonnage dirigé vers la filière bois pour être brûlé

➤ Les flux de végétaux orientés vers les plates-formes de déchets verts des centres de stockage de déchets ultimes pour y être valorisés ne cesse de diminuer. Ils enregistrent en 2006 une baisse de plus de 23 %.

➤ Le centre de stockage de Saint-Laurent-Nouan a procédé au cours de l'année 2006 à la construction d'une nouvelle plate-forme de déchets verts.

➤ Au total, ce sont presque 25 300 tonnes de déchets verts qui sont traitées dans les différentes plates-formes du Loir-et-Cher en 2006 (+ 2 % par rapport à 2005).

Les plates-formes de déchets verts complémentaires des CSDU 2

Quantités de déchets végétaux valorisées dans les centres de stockage de déchets ultimes

	en tonnes				
	2003	2004	2005	2006	Evol. 05/06 (en %)
Plates-formes de stockage de déchets verts des CSDU 2	7 308	6 928	5 745	4 418	- 23,1
Orchaise	662	408	0	0	-
Saint-Laurent-Nouan	2 655	3 505	4 038	3 240	- 19,8
Villeherviers	1 991	1 805	14	0	-
Villefranche-sur-Cher	2 000	1 210	1 693	1 178	- 30,4

Le compostage individuel

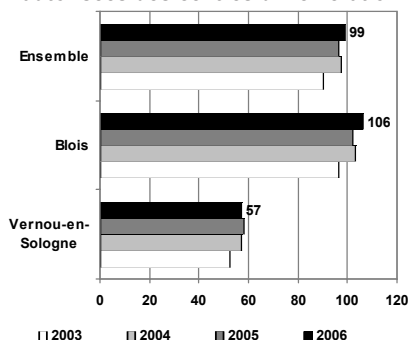
	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV	Loir-et-Cher
Nombre de bio-composteurs ...distribués avant 2004	2 600	4 241	0	2 180	9 021
...distribués en 2004	157	1 967	0	748	2 872
...distribués en 2005	278	572	0	217	1 067
...distribués en 2006	205	261	0	795	1 261
Total	3 240	7 041	0	3 940	14 221

Flux de déchets verts entrant et sortant des centres de compostage du Loir-et-Cher

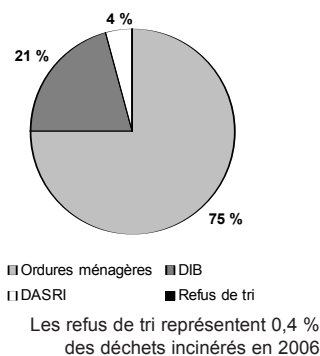


Les centres d'incinération

Taux d'utilisation des capacités autorisées des centres d'incinération



Répartition des déchets incinérés par type en 2006



➤ Les quantités de **déchets incinérés** dans notre département **augmentent de 3,4 %** en 2006.

➤ Le centre de Vernou-en-Sologne n'est utilisé qu'à 57 % de sa capacité, le tonnage accueilli (exclusivement Loir-et-Chérien) est en légère baisse.

➤ L'évolution globale est donc imputable à l'usine de Blois, qui au cours de l'année 2006 a enregistré des **apports supplémentaires d'ordures ménagères provenant de l'extérieur** (2 500 t de plus du SMITOM d'Amboise et une hausse de près de 2 000 t issues d'autres usines d'incinération lors des arrêts techniques ou pannes occasionnelles).

➤ Globalement **15,8 % des ordures ménagères brutes incinérées** en Loir-et-Cher **sont d'origine extra départementale** en 2006 (8,5 % en 2005).

➤ Depuis 2005, les **ordures ménagères du SICTOM de Montoire**, antérieurement incinérées à l'usine de Blois, partent en **incinération au Mans** (5 600 t).

➤ La **valorisation thermique** des déchets incinérés sur le centre de Blois a **progressé** sensiblement.

➤ Les **sous produits** de l'incinération du centre de Blois sont en totalité **traités et valorisés hors Loir-et-Cher**.

Les centres d'incinération

	Secteur du Plan	Capacité	Date de création	Date de fermeture
Blois *	II	82 500 t / an	2000	/
Vernou-en-Sologne	IV	12 500 t / an	1987	/
Nouan-le-Fuzelier	IV		1984	2000

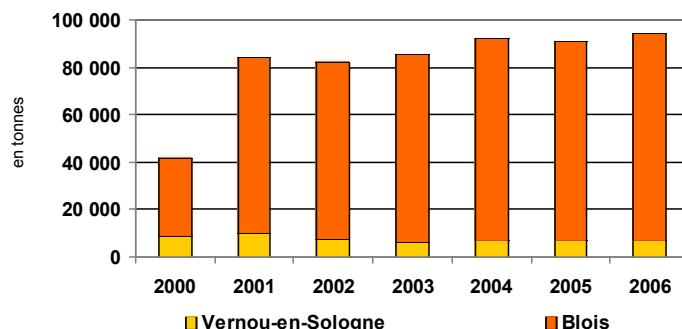
* La capacité de traitement du centre d'incinération de Blois a été portée à 90 500 tonnes (arrêté préfectoral du 25/01/2007).

Evolution des quantités de déchets entrant en centre d'incinération par nature et par centre

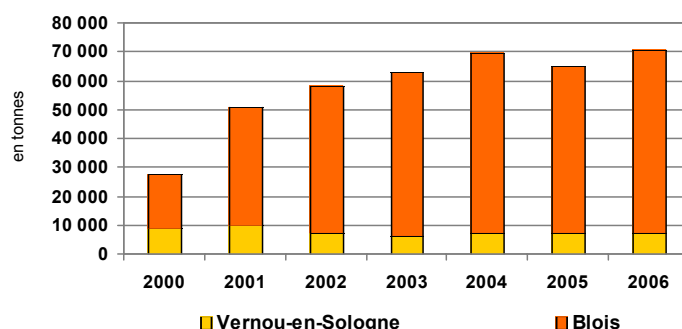
en tonnes

Unité d'incinération		2003	2004	2005	2006	Evol (%)	
						05/06	03/06
Par nature de déchets							
Ordures ménagères	Blois	56 178	62 514	57 955	63 271	+9,2	+12,6
	Vernou-en-Sologne	6 437	7 164	7 226	7 154	-1,0	+11,1
	Total	62 615	69 678	65 181	70 425	+8,0	+12,5
DIB	Blois	18 128	17 696	21 462	19 396	-9,6	+7,0
Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)	Blois	3 966	4 261	4 179	4 323	+3,4	+9,0
Refus de tri	Blois	612	620	570	333	-41,6	-45,6
Par centre d'incinération							
	Blois	78 885	85 091	84 166	87 323	+3,8	+10,7
	Vernou-en-Sologne	6 437	7 164	7 226	7 154	-1,0	+11,1
	Total	85 322	92 255	91 392	94 477	+3,4	+10,7

Répartition des tonnages entrants par centre d'incinération (toutes catégories confondues)



Evolution des quantités d'ordures ménagères incinérées par centre d'incinération



Valorisation thermique des déchets incinérés

Unité d'inc.	2004	2005	2006
Blois			
en MWh	158 588	143 706	180 283
Ratio MWh/tonnage incinéré	1,85	1,67	2,02
Vernou-en-Sologne			
en MWh	9 476	8 747	8 892
Ratio MWh/tonnage incinéré	1,3	1,2	1,12

Mâchefers : résidus solides de l'incinération récupérés au niveau du four de combustion ; leur mode d'élimination varie suivant leur teneur en substances polluantes.

REFIOM : résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères.

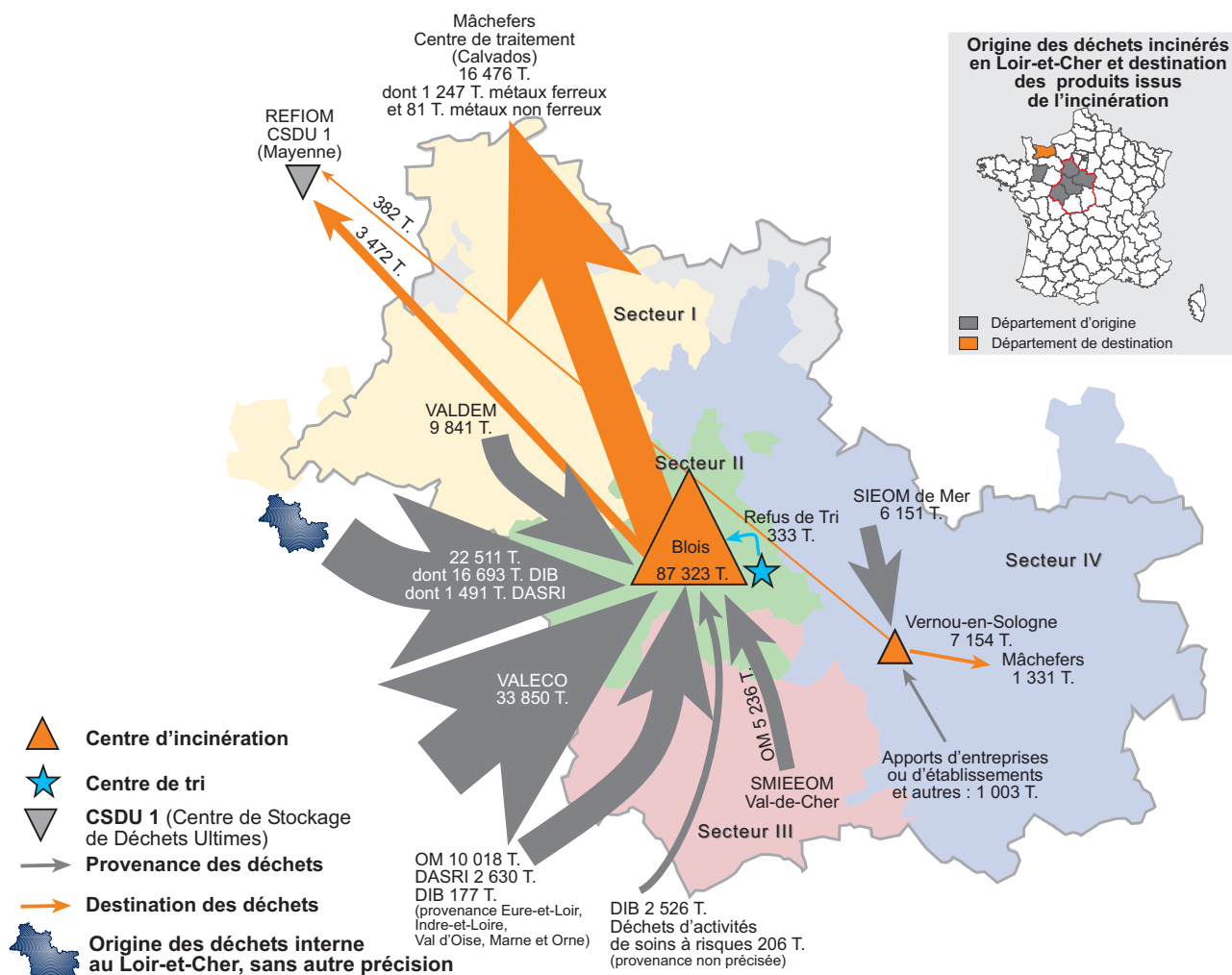
Evolution de la répartition des sous-produits de l'incinération par centre

en tonnes

	2003	2004	2005	2006	Evol. 05/06 (en %)
REFIOM					
Vernou-en-Sologne	326	234	249	382	+ 53,4
Blois	3 640	3 792	3 707	3 472	- 6,3
Total	3 966	4 026	3 956	3 854	- 2,6
Mâchefers					
Vernou-en-Sologne	1 554	1 546	1 675	1 331	- 20,5
Blois	13 955	15 651	15 406	16 476	+ 6,9
Total	15 509	17 197	17 081	17 807	+ 4,3
Métaux ferreux					
Blois	1 738	1 279	891	1 247	+ 40,0
Total	1 738	1 279	891	1 247	+ 40,0
Métaux non ferreux					
Blois	226	163	161	81	- 49,7
Total	226	163	161	81	- 49,7
Total*	19 475	21 223	21 037	21 661	+ 3,0

* total ne prenant pas en compte les métaux ferreux et non ferreux comptabilisés dans les mâchefers

Flux de déchets entrant et sortant des centres d'incinération du Loir-et-Cher



Les centres de stockage des déchets ultimes de classe 2 (CSDU 2)

➤ Depuis 2004, les **quantités enfouies** dans les centres de stockage de notre département **sont de nouveau en augmentation** (+ 1,4 % en 2006).

➤ Sont notamment en **hausse** les quantités d'**ordures ménagères** accueillies sur le site de **Villeherviers** et les **DIB enfouies sur le site de Saint-Laurent**. Ce centre a enregistré des apports sensiblement plus importants en provenance du centre de tri DIB de Chaingy suite à la mise en place en avril 2006 d'un nouveau marché avec les déchèteries de la Communauté d'Agglomération d'Orléans.

➤ Le volume de **déchets ménagers enfouies** et provenant de l'extérieur du Loir-et-Cher s'étoffe donc nettement (+ 51,3 % en un an). Il avoisine désormais les **10 500 tonnes**.

➤ Globalement, **48 % des quantités enfouies** dans le département, toutes natures confondues, **proviennent de l'extérieur**.

➤ Les **déchets enfouies** en 2006 sont constitués pour **60 % de DIB (en hausse pour la seconde année consécutive)**, 21 % de déchets ménagers et 19 % d'autres produits. Les refus de broyage automobile, en recul en 2006, ne représentent plus que 7 % de l'enfouissement (10 % en 2005).

➤ La baisse, depuis 2003, du tonnage d'amiante-liée sur le site de St-Laurent ne semble toujours pas s'expliquer par l'épuisement du gisement. Les formalités administratives jugées trop souvent contraignantes incitent peut-être à rechercher d'autres moyens de traitement.

Les centres de stockage de déchets ultimes (CSDU 2)

	Secteur du Plan	Capacité 2006	Date de création	Date de fermeture
Orchaise	II	25 000 t / an	1988	Fin 2007
Saint-Laurent-Nouan	IV	70 000 t / an	1979	Prévision 2009
Thenay	III		1985	2000
Villefranche-sur-Cher	IV	32 000 t / an	1987	Prévision 2008
Villeherviers	IV	65 000 t / an	1992	Prévision 2015
Total autorisé		192 000 t / an (dont 20 000 t / an pour l'accueil d'amiante-liée sur le site de St-Laurent-Nouan)		

Evolution des quantités de déchets stockées dans les CSDU 2

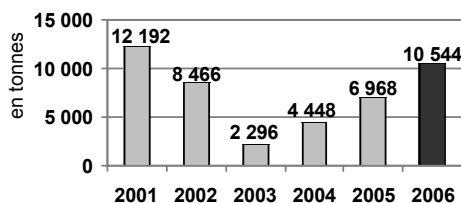
	en tonnes				Evol (%)	
	2000	2004	2005	2006	05/06	00/06
Orchaise	44 778	25 166	24 913	25 272	+ 1,4	- 43,6
Ordures ménagères	10 931	5 868	4 696	3 706	- 21,1	- 66,1
Déchets industriels banals (DIB)	33 847	8 361	9 798	8 395	- 14,3	- 75,2
Autres		10 937	10 419	13 171**	+ 26,4	
Saint-Laurent-Nouan	64 773	45 869	49 528	50 573	+ 2,1	- 21,9
Ordures ménagères	16 513	8 168	11 825	4 167	- 64,8	- 74,8
Déchets industriels banals (DIB)	37 221	35 699	35 352	44 587	+ 26,1	+ 19,8
Refus de compostage	6 570					
Autres (y compris amiante-liée)	4 469	2 002	2 351	1 819	- 22,6	- 59,3
Villefranche-sur-Cher	65 999	35 038	37 266	36 212	- 2,8	- 45,1
Ordures ménagères	18 633	5 163	5 094	4 656	- 8,6	- 75,0
Déchets industriels banals (DIB)	33 737	23 264	26 613	26 565	- 0,2	- 21,3
Refus de compostage	5 702					
Refus de broyage automobile	5 055					
Autres	2 872	6 611	5 559	4 991	- 10,2	+ 73,8
Villeherviers	70 007	66 342	62 854	64 960	+ 3,4	- 7,2
Ordures ménagères	15 740	20 712	18 045	24 387	+ 35,1	+ 54,9
Déchets industriels banals (DIB)	34 322	25 372	25 480	26 090	+ 2,4	- 24,0
Refus de broyage automobile	19 945	18 360	18 409	13 109	- 28,8	- 34,3
Autres		1 898	920	1 374***	+ 49,3	
Ensemble du département	258 331*	172 415	174 561	177 017	+ 1,4	- 31,5
Ordures ménagères	61 817	39 911	39 660	36 916	- 6,9	- 40,3
Déchets industriels banals (DIB)	139 127	92 696	97 243	105 637	+ 8,6	- 24,1
Refus de compostage	16 317*					
Refus de broyage automobile	25 000	18 360	18 409	13 109	- 28,8	- 47,6
Autres	16 070*	21 448	19 249	21 355	+ 10,9	+ 32,9
(y compris amiante-liée)	1 101	877	985	669	- 32,1	- 39,2

* en incluant les tonnages du centre d'enfouissement de Thenay qui a fermé en 2000

** dont 11 168 T. d'encombrants, 1 159 T. de RBA et 844 T. de refus de tri

*** dont 1 055 T. d'encombrants et 319 T. de refus de tri

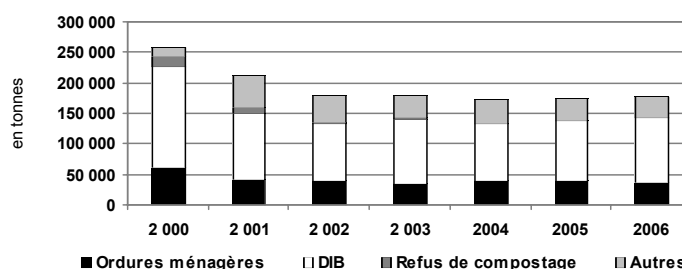
Evolution des quantités d'ordures ménagères enfouies, provenant de l'extérieur du Loir-et-Cher



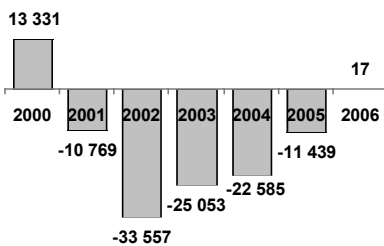
Centre de stockage des déchets ultimes (CSDU)

Il permet de stocker des déchets dits ultimes par enfouissement sous certaines conditions. Il est conçu comme le maillon final de la chaîne de traitement. Il existe à ce jour trois catégories contrôlées dont l'implantation dépend des caractéristiques géologiques et hydrogéologiques des lieux ainsi que de la nature des déchets qu'on souhaite y stocker. **Les CSDU de Classe I** acceptent des déchets dangereux. **Les CSDU de Classe II** accueillent les ordures ménagères et les résidus assimilés (DIB). **Les CSDU de Classe III** accueillent uniquement des déchets inertes.

Evolution des quantités de déchets enfouies dans les CSDU 2 par nature de déchets



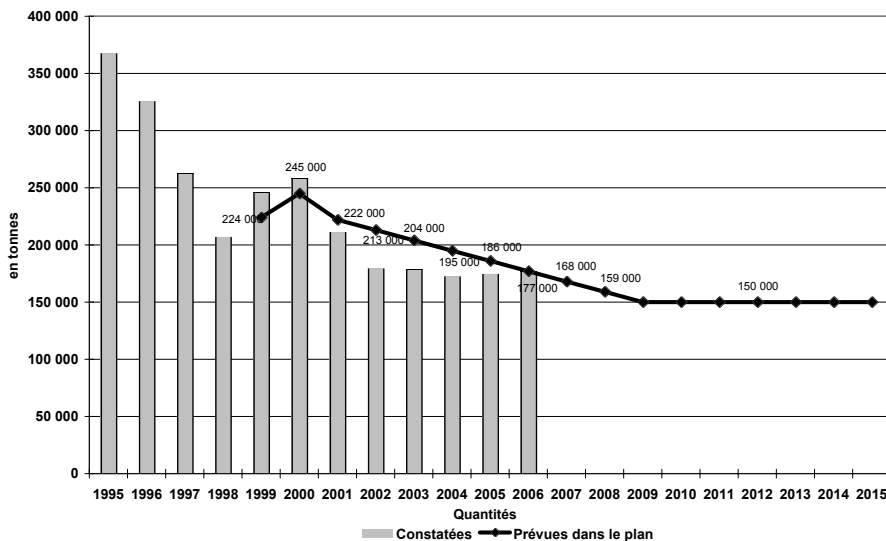
Ecarts entre les quantités enfouies et celles prévues dans le plan (en tonnes)



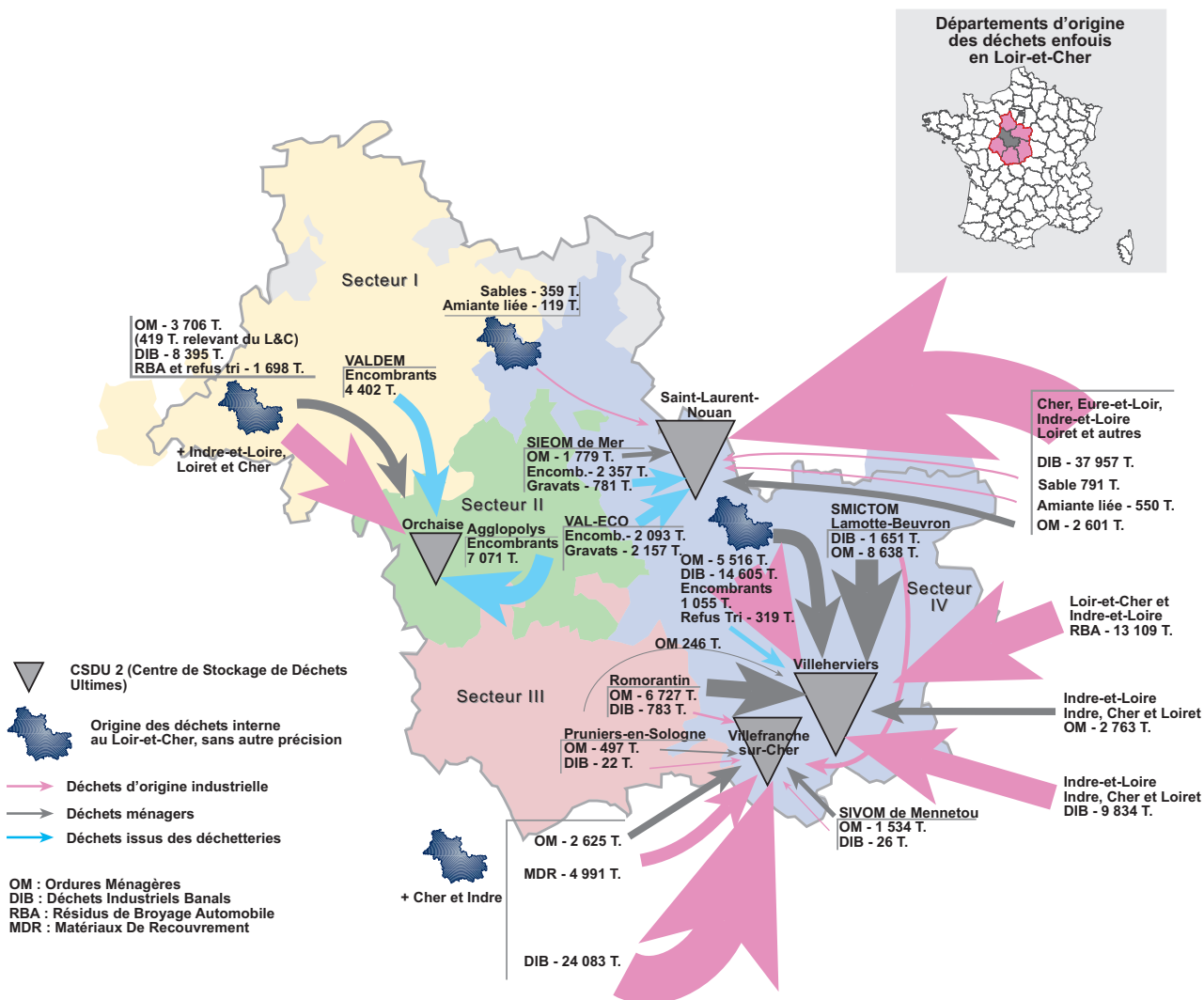
➤ Alors que depuis 2001, les tonnages enfouis étaient inférieurs à ceux prévus par le Plan, on constate en 2006 un écart quasi nul. La **hausse** enregistrée depuis 2004, bien que modérée, apparaît en contradiction avec la réduction initialement programmée dans le Plan des quantités enfouies jusqu'en 2009.

➤ Cette hausse est directement liée à l'augmentation régulière des apports extérieurs qui avoisinent les 85 000 t. Rappelons que le Plan en prévoyait seulement 20 000 à 30 000 t. par an.

Evolution des quantités de déchets enfouies constatées et prévues dans le plan



Synthèse des flux des CSDU de classe 2



Les flux interdépartementaux

➤ Les flux de déchets provenant de l'extérieur du département augmentent d'une année à l'autre, ils représentent **33 % des quantités** de déchets traités en Loir-et-Cher (y compris les DIB) en 2006, contre 20 % trois ans plus tôt. Ils frôlent désormais les **100 000 tonnes** (63 000 tonnes en 2003).

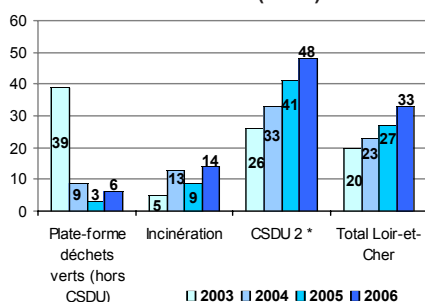
➤ Les quantités entrantes ont augmenté de **24 % en 2006**. Cette situation reflète un **enfouissement** de plus en plus important dans notre département de **DIB** provenant des départements limitrophes au Loir-et-Cher, cette seule catégorie de déchets étant en hausse de 20,5 %.

➤ Comme les années antérieures, le département **exporte principalement des déchets destinés à la valorisation** et pour l'essentiel dans des départements non limitrophes.

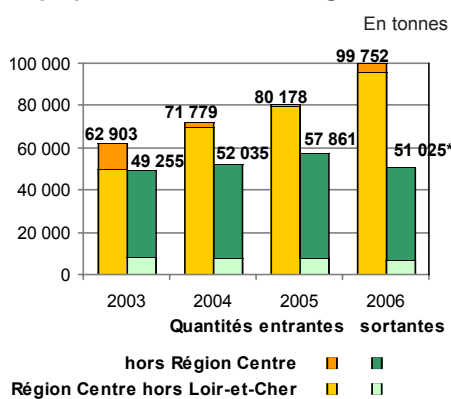
➤ Moins de déchets sont orientés vers les centres de tri extérieurs au département du fait de la **mise en service du centre de tri de Mur-de-Sologne**. La destination depuis ce centre n'est pas connue avec précision pour 2006. Le tonnage sortant ne peut donc être comparé à celui des années antérieures.

➤ Les tonnages d'ordures ménagères sortant du département restent stables (5 607 t). Ils sont orientés vers l'usine d'incinération du Mans.

Proportion de déchets traités en Loir-et-Cher en 2006 provenant de l'extérieur (en %)



Evolution des quantités de déchets entrantes et sortantes en Loir-et-Cher et proportion relevant de la Région Centre



* données non disponibles pour le centre de tri de Mur

Les flux interdépartementaux Origine et destination géographiques des déchets (hors déchets collectés et traités dans le Loir-et-Cher)

Par mode de traitement ou de collecte	Total Région Centre (hors 41)	dont				Total hors Région Centre	Total
		Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire		
Plateforme de déchets verts						2 176	2 176
dont Boues de STEP						2 176*	2 176
Incineration	10 395					2 430	12 825
dont OM	7 765				7 765	2 253	10 018
DASRI	2 630		434		2 196		2 630
DIB						177	177
Enfouissement	84 735					16	84 751
dont DIB	72 728	7 640	4 994	827	25 032	34 235	72 728
OM	10 544**	239		1 654		2 601	10 544
Sables	791					791	791
Amiante liée	535	45	35		7	448	16
Démolition/MDR	137	4		133			137
Total	95 130	7 928	5 463	2 614	35 000	38 075	99 752

Quantités entrantes

Déchets ménagers du Loir-et-Cher issus de la collecte ordinaire (porte à porte) et traités ou valorisés à l'extérieur

Orientés vers un centre d'incinération						5 607	5 607
Ordures ménagères						5 607*	5 607

Déchets ménagers du Loir-et-Cher issus de la collecte sélective (apport volontaire, porte à porte) et traités ou valorisés à l'extérieur

Orientés vers les filières de recyclage	928					13 465	14 393
dont Verre						12 791	12 791
Emballages plastiques, métaux, complexes	928	928				117	1 045
Cartons, PJM						545	545
Piles						12	12
Orientés vers des centres de tri	1 497						1 497
dont PJM	1 042					1 042	1 042
Emballages plastiques, métaux, complexes	455			455			455

Quantités sortantes

Déchets ménagers du Loir-et-Cher collectés en déchèteries et traités ou valorisés à l'extérieur

Orientés vers les filières de recyclage	3 408					904	4 312
dont Bois	1 462	308				1 154	1 462
Papier – carton	1 055				760	295	1 227
Métaux ***	860					860	860
Verre						454	454
DDM****	31					31	278
Orientés vers enfouissement de cl. 2 et 3						1 865	1 865
dont Tout venant						1 865*	1 865

Déchets issus du centre de tri de Blois traités ou valorisés à l'extérieur

Centres de tri	623					2 398	3 021
JRM						1 730	1 730
Cartons	623				623		623
Gros De Magasin						306	306
PET						231	231
PEHD						88	88
Tétra briques						25	25
Métaux						18	18

Déchets issus de l'incinération en Loir-et-Cher traités ou valorisés à l'extérieur

Incineration						20 330	20 330
dont Mâchefers						16 476	16 476
REFIOM						3 854	3 854
Total	6 456	1 236	455	1 383	3 382	44 569	51 025

* Déchets en provenance ou à destination de la Sarthe

** Sont comptabilisés 6 050 T. d'ordures ménagères dont l'origine départementale n'est pas connue avec précision

*** Métaux ferreux et non ferreux

**** Déchets Dangereux des Ménages (y compris 20 T. de batteries et 2 T. de piles)

NB : Seuls les flux dont l'origine ou la destination est clairement identifiée figurent dans le tableau

Écarts par rapport aux hypothèses et objectifs du Plan

Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées en Loir-et-Cher
selon la nature de la collecte et le mode de traitement
et mesure des écarts par rapport aux objectifs 2005 du Plan

en tonnes

	Estimations 1998	Réel 2003	Réel 2005	Objectif Plan 2005	Écarts par rapport aux objectifs	Réel 2006	Objectif Plan 2010
Gisement total des ordures ménagères <i>(hors compostage individuel et boues de step)</i>	166 564	185 933	194 239	185 688	+ 4,6 %	192 112	192 606
Collecte ordinaire	118 824	91 996	90 169	80 547	11,9 %	89 779	74 171
Collecte sélective <i>(hors boues de step)</i>	47 740	93 937	104 070	105 141	- 1,0 %	102 333	118 435
dont ...							
... spécifique déchèterie*	27 134	49 966	52 428	36 738	+ 42,7 %	51 748	39 396
... monoflux	6 542	15 436	17 067	13 474	+ 26,7 %	14 852	15 580
... centres de tri		7 859	9 104	9 320	- 2,3 %	10 932	15 742
... traitement biologique		19 340	25 612	45 609	- 43,8 %	24 722	47 717
Total traitement thermique	nd	65 034	62 788	69 537	- 9,4 %	59 362	66 113
Métaux	nd	1 467	696	2 086	- 66,6 %	816	1 983
Mâchefers	nd	11 978	11 867	17 384	- 31,7 %	11 270	16 528
Réfiom	nd	3 045	2 702	2 781	- 2,9 %	2 462	2 645
Total recyclage matière	nd	30 084	37 133	26 838	+ 38,4 %	37 271	34 620
Total déchets ultimes enfouis	nd	149 767	140 095	118 254	+ 18,5 %	140 762	118 276
dont refus déchèterie	nd	39 527	40 213	32 917	+ 22,2 %	39 496	34 933
dont DIB et RBA	nd	79 825	66 581	63 821	+ 4,3 %	66 611	63 821

* Déchets collectés en déchèteries hors verre et déchets verts auxquels sont ajoutés les encombrants

nd : non disponible

➤ La réduction du gisement de déchets observée en 2006 est un signe encourageant pour atteindre l'objectif global de 192 600 tonnes en 2010.

➤ La **part de la collecte ordinaire** reste **supérieure d'environ 10 %** à celle prévue par le Plan à cette date.

➤ Les **tonnages collectés en déchèteries**, particulièrement **élevés**, expliquent en grande partie l'importance du **recyclage**. L'**objectif** fixé pour 2010 est **dépassé depuis 2004**. La filière est particulièrement développée en **secteur I**.

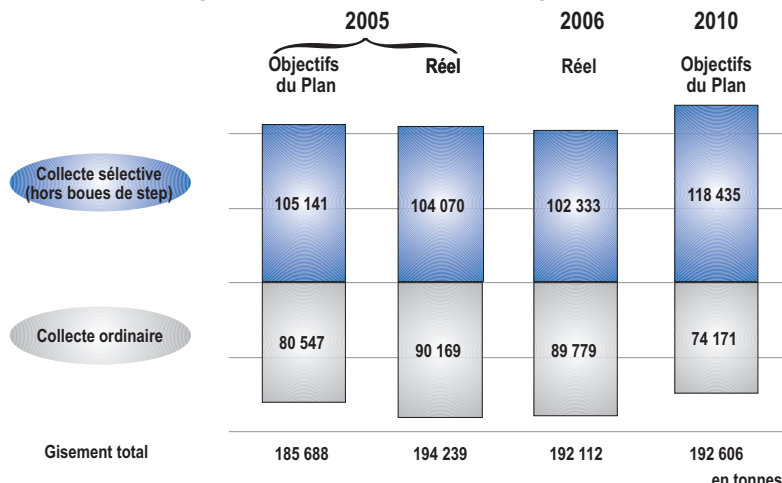
➤ Les **quantités valorisées** sont globalement très **inférieures** cependant à celles escomptées en raison du **faible développement de la filière biologique** et de la **part toujours élevée** du gisement orientée vers l'**enfouissement**.

➤ C'est notamment le cas dans le **secteur IV** : la filière de traitement par compostage prévue par le Plan n'est actuellement pas en place et la valorisation énergétique est restée stationnaire. L'enfouissement ne peut donc être réduit. **Moins de la moitié du gisement est valorisée** ; il en était attendu 81,6 % en 2005.

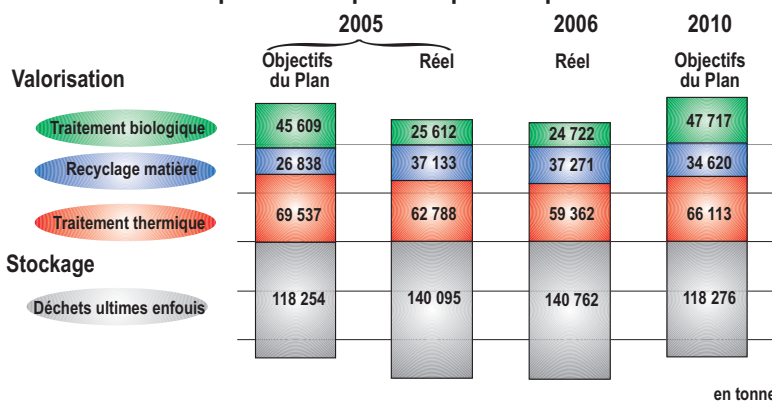
➤ Dans le secteur III, le traitement thermique, non envisagé dans le Plan, compense le retard pris dans le développement du traitement biologique.

➤ On note dans le secteur II des écarts mineurs par rapport aux objectifs, à l'exception du traitement biologique bien développé.

Comparaison du gisement réel de déchets ménagers aux prévisions du Plan



Quantités réelles de déchets ménagers par type de traitement comparées aux quantités prévues par le Plan



**Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées
selon la nature de la collecte et le mode de traitement
et mesure des écarts par rapport aux objectifs du Plan par secteur**

en tonnes

Secteur I : Nord	Réel 2003	Réel 2005	Objectif Plan 2005	Ecarts par rapport aux objectifs	Réel 2006	Objectif Plan 2010
Gisement total <i>(hors compostage individuel et boues de step)</i>	38 894	41 774	38 320	+ 9,0 %	41 065	39 240
Collecte ordinaire	15 678	15 661	23 337	- 32,9 %	15 471	21 641
Collecte séparative <i>(hors boues de step)</i>	23 216	26 113	14 983	+ 74,3 %	25 594	17 599
Traitement thermique	15 801	15 770	23 759	- 33,6 %	15 471	22 353
Recyclage matière	7 879	12 907	6 316	+ 104,4 %	12 211	8 064
Traitement biologique	5 067	5 722	4 609	+ 24,1 %	5 577	4 845
Stockage (hors DIB)	9 636	8 234	5 768	+ 42,8 %	8 325	6 902

Secteur II : Centre	Réel 2003	Réel 2005	Objectif Plan 2005	Ecarts par rapport aux objectifs	Réel 2006	Objectif Plan 2010
Gisement total <i>(hors compostage individuel et boues de step)</i>	67 117	68 756	66 021	+ 4,1 %	69 904	67 889
Collecte ordinaire	32 565	32 079	33 178	- 3,3 %	32 146	30 746
Collecte séparative <i>(hors boues de step)</i>	34 552	36 677	32 843	+ 11,7 %	37 758	37 143
Traitement thermique	32 938	32 470	33 778	- 3,9 %	32 504	31 760
Recyclage matière	8 489	8 569	8 979	- 4,6 %	8 882	11 457
Traitement biologique	8 164	8 745	6 557	+ 33,4 %	9 120	6 892
Stockage (hors DIB)	19 656	20 809	19 737	+ 5,4 %	21 184	21 936

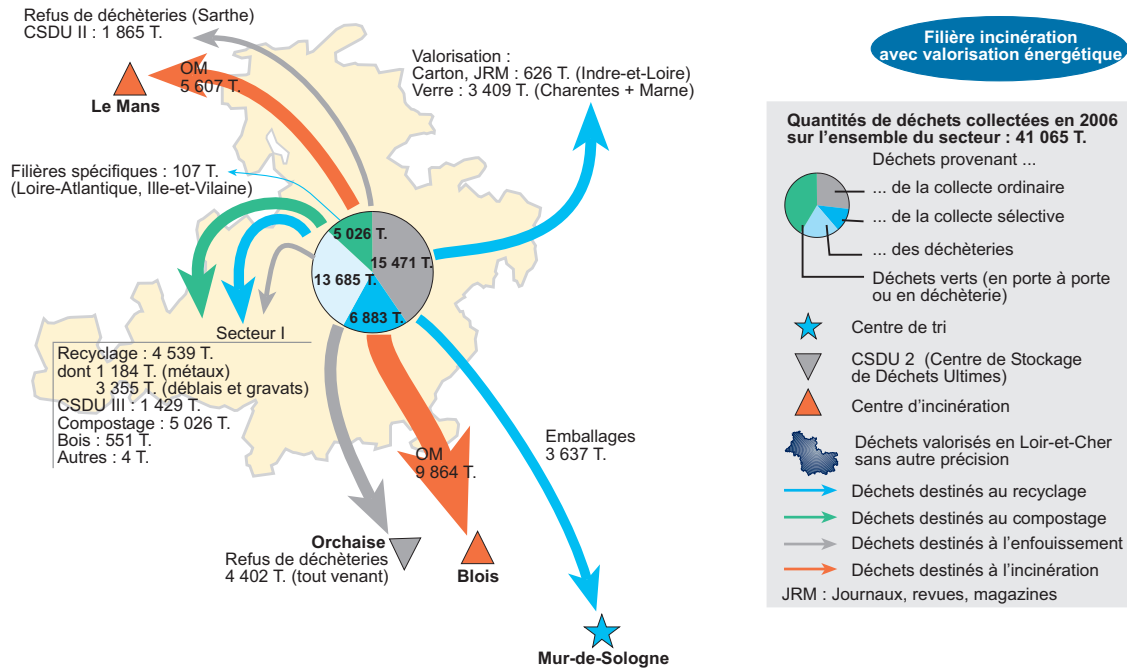
Secteur III : Val de Cher	Réel 2003	Réel 2005	Objectif Plan 2005	Ecarts par rapport aux objectifs	Réel 2006	Objectif Plan 2010
Gisement total <i>(hors compostage individuel et boues de step)</i>	33 966	33 032	35 852	- 7,9 %	30 806	37 611
Collecte ordinaire	19 123	17 939	10 674	+ 68,1 %	16 510	9 292
Collecte séparative <i>(hors boues de step)</i>	14 843	15 093	25 178	- 40,1 %	14 296	28 319
Traitement thermique	9 886	7 665	0	ns	5 236	0
Recyclage matière	4 909	5 322	4 458	+ 19,4 %	5 177	6 287
Traitement biologique	2 704	2 749	14 716	- 81,3 %	2 935	15 346
Stockage (hors DIB)	14 033	17 527	17 507	+ 0,1 %	17 615	16 746

Secteur IV : Grande Sologne Syndicat de Mer	Réel 2003	Réel 2005	Objectif Plan 2005	Ecarts par rapport aux objectifs	Réel 2006	Objectif Plan 2010
Gisement total <i>(hors compostage individuel et boues de step)</i>	45 956	50 678	45 495	+ 11,4 %	50 336	47 866
Collecte ordinaire	24 630	24 490	14 300	+ 71,3 %	25 652	12 493
Collecte séparative <i>(hors boues de step)</i>	21 326	26 188	31 195	- 16,1 %	24 684	35 373
Traitement thermique	6 408	6 883	12 000	- 42,6 %	6 151	12 000
Recyclage matière	8 806	10 335	6 332	+ 63,2 %	11 001	8 813
Traitement biologique	3 406	8 396	19 726	- 57,4 %	7 090	20 633
Stockage (hors DIB)	26 323	26 009	9 508	+ 173,5 %	26 262	8 871

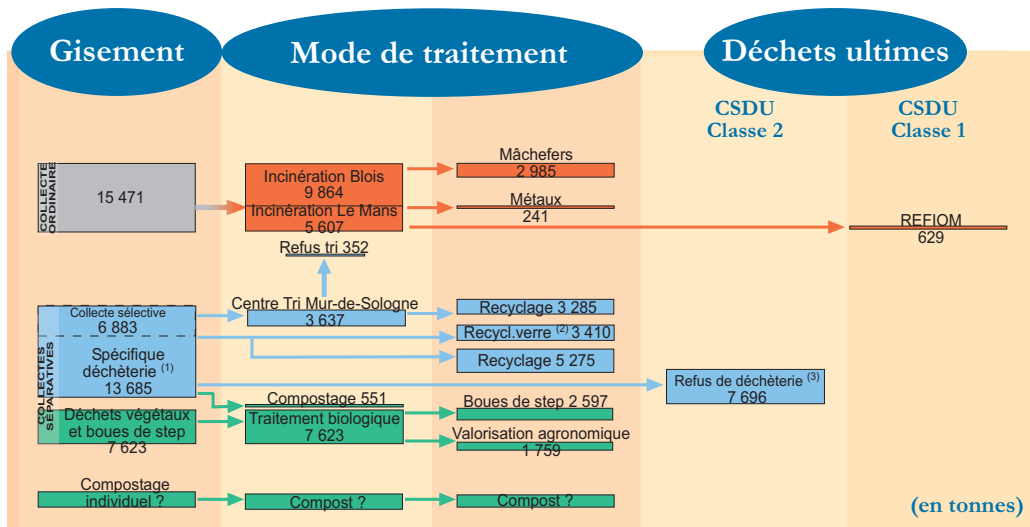
Des écarts mineurs peuvent apparaître dans les quantités prévues par le Plan entre le total départemental et la ventilation par secteur.

Secteur I : Nord

Gisement et flux de déchets



Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du secteur I. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'ils ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Hors déchets verts. (2) Verre provenant des collectes sélectives et des déchèteries. (3) Refus de déchèterie enfouis en CSDU de Classe II et III.

- Quantités de déchets ménagers collectés en 2006 (hors boues de step) : 41 065 tonnes (- 1,7 %)
- Quantité annuelle de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 216,0
- Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 62,3 % (62,5 % en 2005 et 61,3 % en 2004)
- Nombre de bio-composteurs distribués : 3 240 (dont 157 distribués en 2004, 278 en 2005 et 205 en 2006)

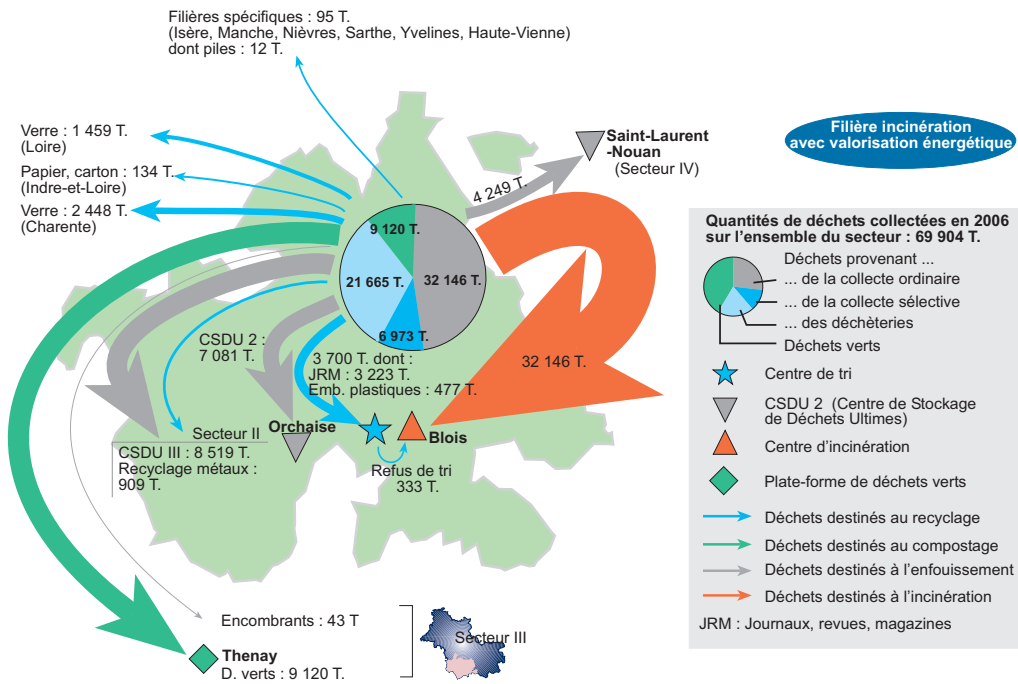
Taux de valorisation* du secteur I

	Réal		Objectif plan	
	1998	2006	2005	2010
Matière	6,4	30,6	16,5	20,4
Organique	12,7	13,6	17,5	19,9
Matière + organique	19,1	44,2	34	40,3
Energétique	0	37,1	55,4	48,9
Total valorisation	19,1	81,3	89,4	89,2
Stockage	80,9	18,7	10,6	10,8

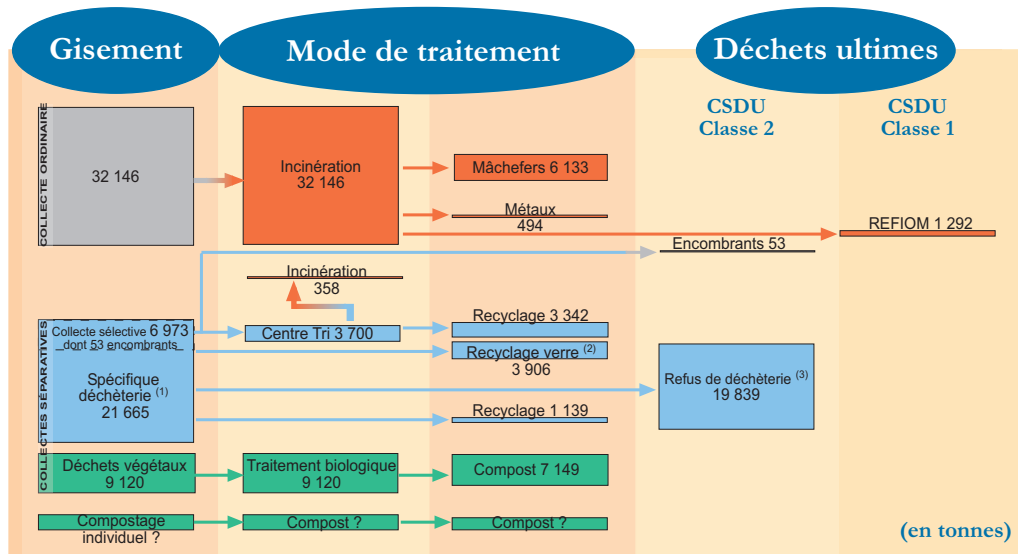
* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 31. Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des CSDU2.

Secteur II : Centre

Gisement et flux de déchets



Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du secteur II. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'ils ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Hors déchets verts. (2) Verre provenant des collectes sélectives, des déchèteries. (3) Refus de déchèterie enfouis en CSDU de Classe II et III.

Taux de valorisation* du secteur II

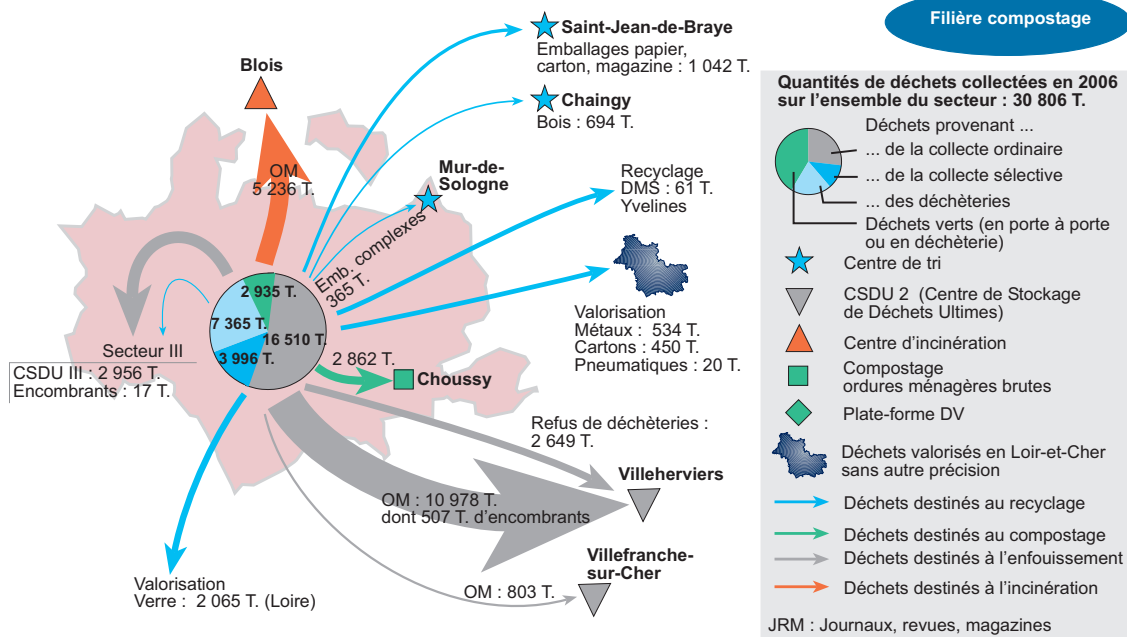
	Réal		Objectif plan	
	1998	2006	2005	2010
Matière	12,4	13,2	13,8	17
Organique	9,5	13,0	14,6	16,6
Matière + organique	21,9	26,3	28,4	33,6
Energétique	54,4	45,3	46,2	40,8
Total valorisation	76,3	71,5	74,6	74,4
Stockage	23,7	28,5	25,4	25,6

* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 31. Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des CSDU2.

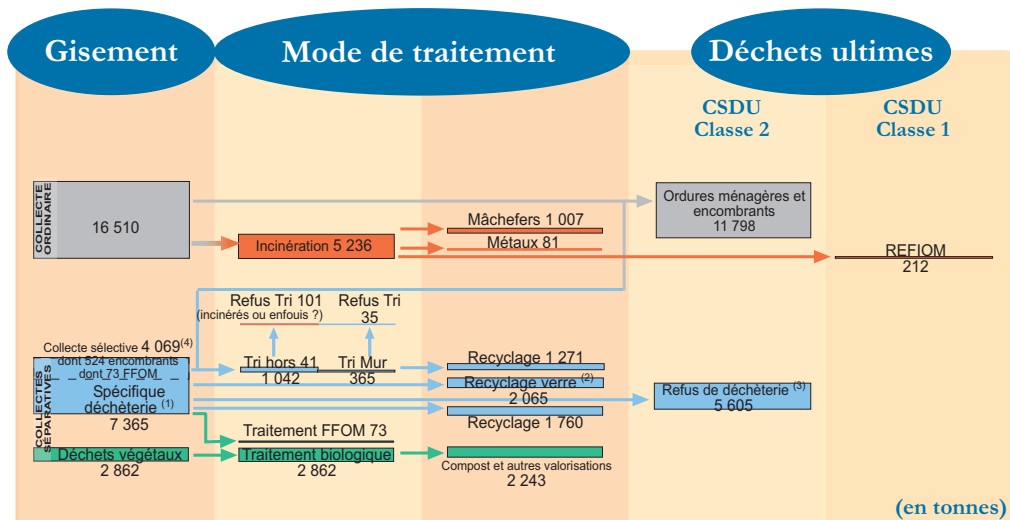
- Quantités de déchets ménagers collectées en 2006 (hors boues de step) : 69 904 tonnes (+ 1,7 %)
- Quantité annuelle de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 288,4
- Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 54,0 % (53,3 % en 2005 et 52,4 % en 2004)
- Nombre de bio-composteurs distribués : 7 041 (dont 1 967 distribués en 2004, 572 en 2005 et 261 en 2006)

Secteur III : Val de Cher

Gisement et flux de déchets



Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du secteur II. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'ils ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Hors déchets verts. (2) Verre provenant des collectes sélectives, des déchèteries. (3) Refus de déchèterie enfouis en CSDU de Classe II et III. (4) Ont été comptabilisées les 73 tonnes de FFOM collectées à titre de test sur la commune de Pontlevoy.

- Quantités de déchets ménagers collectés en 2006 (hors boues de step) : 30 806 tonnes (- 6,7 %)
- Quantité annuelle de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 337,3
- Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 46,4 % (45,7 % en 2005 et 45,1 % en 2004)
- Pas de mise à disposition de bio-composteurs

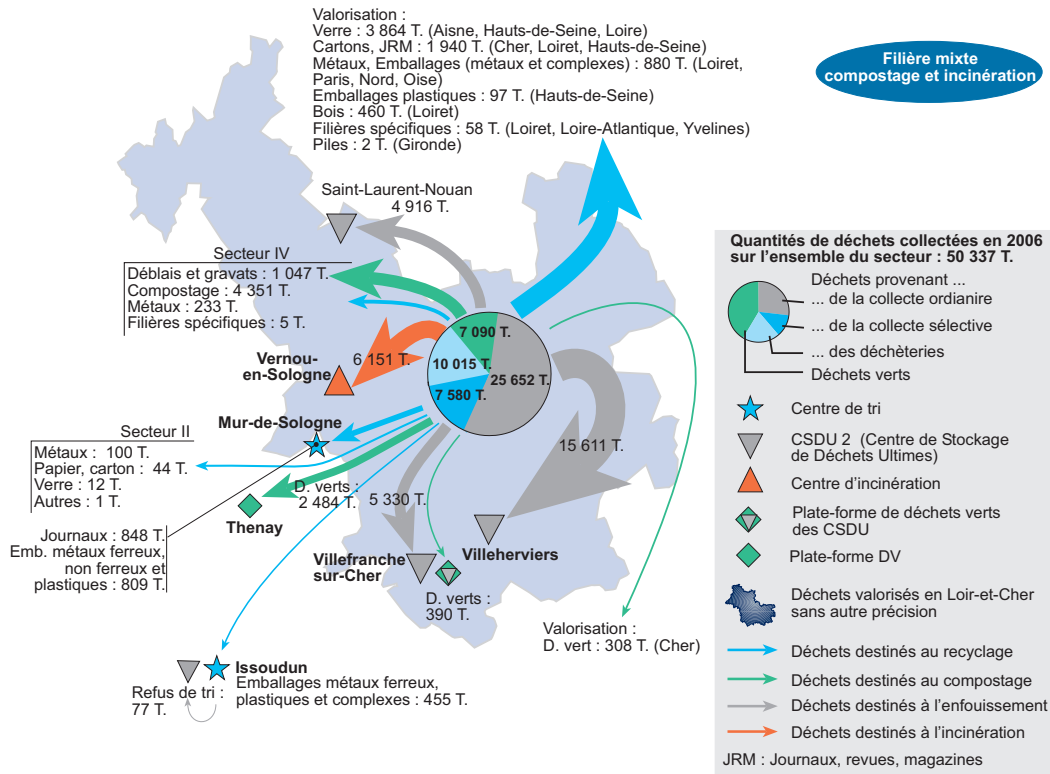
Taux de valorisation* du secteur III

	Réal		Objectif plan	
	1998	2006	2005	2010
Matière	8	17,1	14	17,9
Organique	12	9,5	42,3	42
Matière + organique	20	26,7	56,3	59,9
Energétique	0	16,7	0	0
Total valorisation	20	43,4	56,3	59,9
Stockage	80	56,6	43,7	40,1

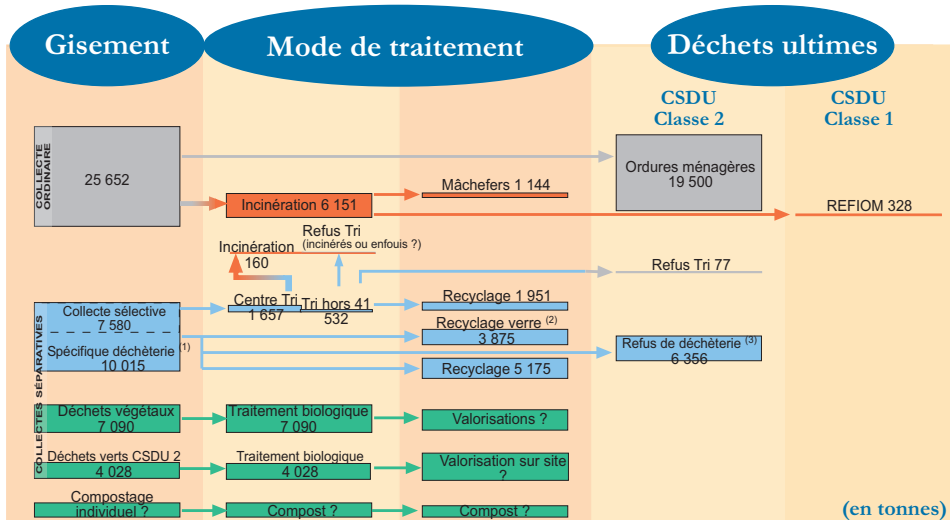
* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 31. Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des CSDU2.

Secteur IV : Grande Sologne et Syndicat de Mer

Gisement et flux de déchets



Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du secteur II. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats et les communes indépendantes. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'ils ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Hors déchets verts. (2) Verre provenant des collectes sélectives, des déchèteries. (3) Refus de déchèterie enfouis en CSDU de Classe II et III.

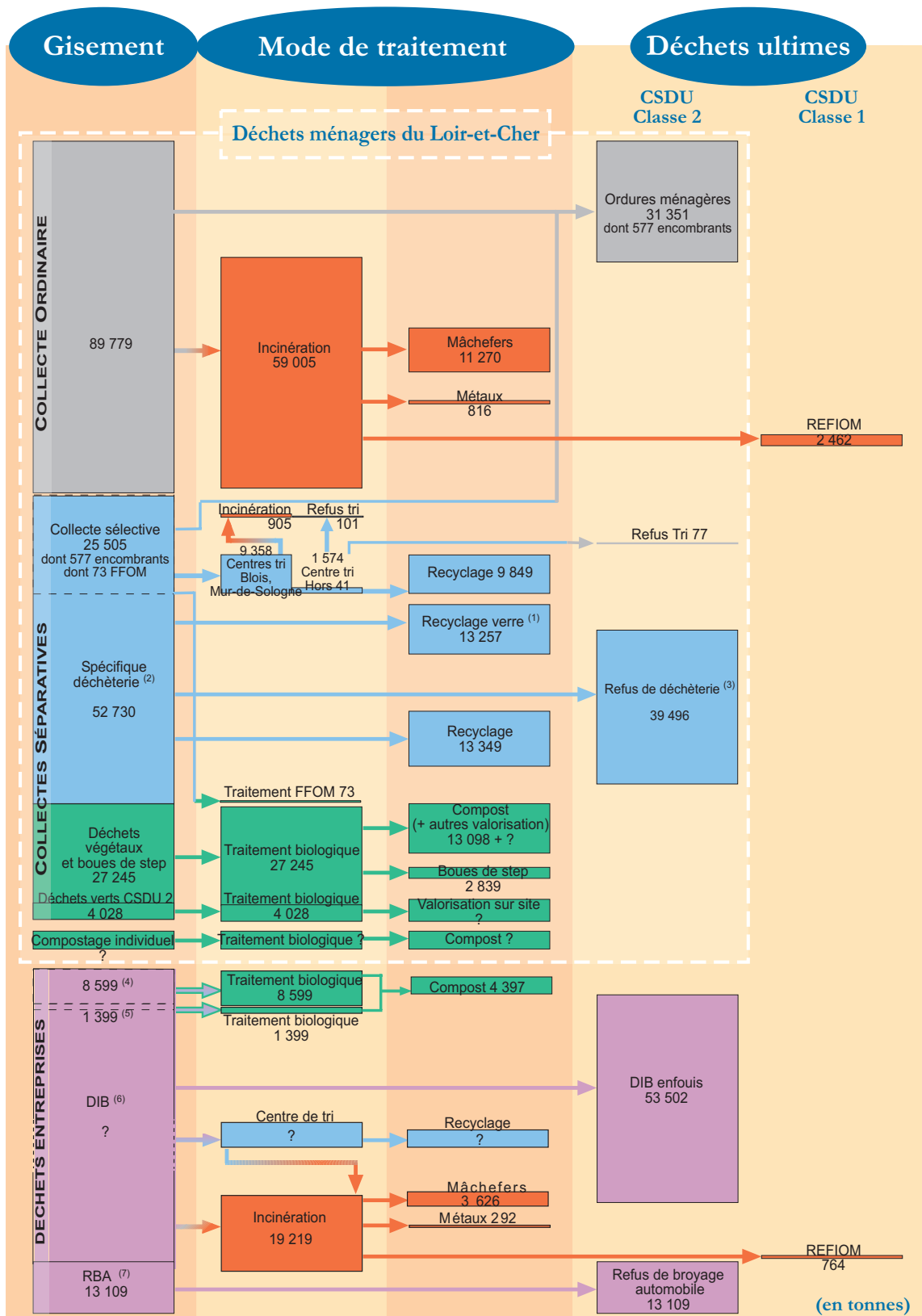
- Quantités de déchets ménagers collectées en 2006 (hors boues de step) : 50 336 tonnes (- 0,7 %)
- Quantité annuelle de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 297,3
- Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 49,0 % (51,7 % en 2005 et 50,0 % en 2004)
- Nombre de bio-composteurs distribués : 3 940 (dont 748 distribués en 2004, 217 en 2005 et 795 en 2006)

Taux de valorisation* du secteur IV

	Réal		Objectif plan	
	1998	2006	2005	2010
Matière	3,6	22,3	15,5	19,6
Organique	11,9	14,1	44,8	44,5
Matière + organique	15,5	36,4	60,3	64,1
Energétique	26,2	12,2	21,2	20,1
Total valorisation	41,7	48,6	81,5	84,2
Stockage	58,3	51,4	18,5	15,8

* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 31. Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des CSDU2.

Les principaux flux de déchets ménagers et assimilés en Loir-et-Cher en 2006



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du Loir-et-Cher. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats et les communes indépendantes. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'ils ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées.

- (1) Verre provenant des collectes sélectives, des déchèteries et des cyclades
- (2) Hors déchets verts
- (3) Refus de déchèterie enfouis en CSDU de Classe II et III
- (4) Déchets des industries agro-alimentaires + déjections animales
- (5) Déchets verts et déchets de bois provenant d'entreprises
- (6) Estimation du Plan 204 000 tonnes dont une partie collectée avec les ordures ménagères
- (7) Tonnage relevant de notre département mais également de l'Indre-et-Loire

Les taux de valorisation

➤ Globalement, le taux de valorisation calculé sur les entrants est inférieur de plus de 10 points aux objectifs du Plan en raison de l'orientation toujours importante vers l'enfouissement (stockage) et du développement encore trop modéré de la filière organique.

➤ C'est notamment le cas dans les secteurs III et IV où les taux de valorisation restent les plus faibles (inférieurs à 50 %).

Taux de valorisation Entrants (en %)

	Réel 2005	Réel 2006	Objectif plan	
			2005	2010
Matière	19,6	20,0	14,8	18,5
Organique	13,1	12,8	27,7	28,9
Matière + organique	32,7	32,8	42,6	47,4
Energétique	31,5	30,3	34,3	30,7
Total valorisation	64,2	63,1	76,8	78,1
Stockage	35,8	36,9	23,2	21,9

Taux de valorisation* Sortants (en %)

	Réel 2005	Réel 2006	Objectif plan	
			2005	2010
Matière	19,0	19,4	13,9	17,0
Organique	13,1	12,9	26,5	27,7
Matière + organique	32,2	32,3	40,3	44,7
Energétique	24,1	23,1	24,4	22,1
Total valorisation	56,5	55,4	64,7	66,8
Val. mâchefers	6,1	5,9	7,2	6,5
Stockage	37,7	38,7	28,1	26,7

* Les taux sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des CSDU2

Définitions

Taux de Valorisation	Valorisation sur Entrants (méthode ADEME, basée sur la circulaire de 1998)	Valorisation sur Sortants (valorisation " réelle ")
Matière	(Recyclage matière + Refus de tri) / Gisement	Recyclage matière / Gisement
Organique	(Traitement biologique + Compostage individuel) / Gisement	(Traitement biologique + Compostage individuel - refus de compostage) / Gisement
Energétique	(Traitement thermique avec récupération d'énergie - Métaux) / Gisement	(Traitement thermique avec récupération d'énergie - REFIOM - Mâchefers - Métaux) / Gisement
Val. Mâchefers	Sans objet	Mâchefers valorisés / Gisement
Stockage	100 % - (Matière + Organique + Energétique)	Mise en décharge = 100 % - (Matière + Organique + Energétique + Valorisation des mâchefers)

Source : Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, page 112

Glossaire

AV : apport volontaire

Boues de STEP : boues de stations d'épuration

CSDU 2 : centre de stockage de déchets ultimes de classe 2

DASRI : déchets d'activités de soins à risques infectieux

DDM : déchets dangereux des ménages

DIB : déchets industriels banals

DV : déchets verts

FFOM : fraction fermentescible des ordures ménagères

GDM : gros de magasin

JRM : journaux, revues, magazines

Mâchefers : résidu solide relativement grossier issu de l'incinération de déchets et que l'on extrait à la base du four

MDR : matériaux de recouvrement

OM : ordures ménagères

PAP : porte à porte

PEHD : polyéthylène haute densité

PET : polyéthylène téréphtalate

PJM : papier, journaux, magazines

RBA : refus de broyage automobile

REFIOM : résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères

Refus de compostage : part des déchets sortant d'une installation de compostage qui n'est pas destiné à une valorisation organique

Refus de tri : déchet non récupéré à l'issue du tri industriel. Certains refus peuvent faire l'objet d'un traitement ultérieur

TETRA : emballages alimentaires tétra briques

Retrouvez toutes nos publications sur
www.observatoire41.com



Centre de tri de Mur-de-Sologne. Notifié photothèque Veolia Propreté



Réalisé avec le concours financier du Conseil Général de Loir-et-Cher et de l'ADEME

Directeur de la publication : Alain QUILLOUT

Dépôt légal à parution - ISSN 1625-4627

Tirage : 500 exemplaires



Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher

1 avenue de la Butte - 41000 BLOIS

Tél : 02.54.42.39.72 • Fax : 02.54.42.42.02

www.observatoire41.com

E-mail : infos@observatoire41.com



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Les données relatives à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés
sont consultables sur www.sinoe.org